

**Direction Vie institutionnelle
Service de l'Assemblée**

Compte-rendu de la séance du Conseil municipal
du lundi 18 décembre 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix sept, le dix huit décembre , le conseil municipal s'est réuni en séance publique, en l'Hôtel de ville de Grenoble, sur la convocation de Monsieur le Maire, en date du 12 décembre 2017.

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 59
M. Eric PIOLLE, Maire, assure la présidence.

Il est procédé à l'appel nominal auquel répondent :

M. Eric PIOLLE - Mme Elisa MARTIN - M. Hakim SABRI - Mme Kheira CAPDEPON - M. Bernard MACRET - Mme Corinne BERNARD - M. Sadok BOUZAIENE - Mme Laurence COMPARAT - M. Emmanuel CARROZ - Mme Marina GIROD DE L'AIN - M. Thierry CHASTAGNER - Mme Mondane JACTAT - M. Pascal CLOUAIRE - Mme Laëtitia LEMOINE - M. Alain DENOYELLE - Mme Lucille LHEUREUX - M. Vincent FRISTOT - Mme Catherine RAKOSE - M. Fabien MALBET - Mme Maud TAVEL - M. Jacques WIART - M. Antoine BACK - M. Olivier BERTRAND - Mme Marie-Madeleine BOUILLON - M. Alan CONFESSON - M. Claude COUTAZ - Mme Suzanne DATHE - M. René DE CEGLIE - Mme Salima DJIDEL - Mme Christine GARNIER - M. Claus HABFAST - Mme Martine JULLIAN - Mme Claire KIRKYACHARIAN - M. Pierre MERIAUX - Mme Anne-Sophie OLMOS - M. Jérôme SOLDEVILLE - Mme Sonia YASSIA - Mme Bernadette RICHARD-FINOT - M. Guy TUSCHER - Mme Anouche AGOBIAN - M. Georges BURBA - Mme Jeanne JORDANOV - M. Patrice VOIR - M. Jérôme SAFAR - Mme Marie-José SALAT - Mme Nathalie BERANGER - Mme Bernadette CADOUX - M. Richard CAZENAVE - M. Matthieu CHAMUSSY - M. Lionel FILIPPI - Mme Sylvie PELLAT-FINET - M. Alain BREUIL - Mme Mireille D'ORNANO

Absents ayant donné pouvoir :

M. Emmanuel CARROZ donne pouvoir à M. Jérôme SOLDEVILLE de 02H00 à 04H06
Mme Marina GIROD DE L'AIN donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 23H32 à 04H06
Mme Laëtitia LEMOINE donne pouvoir à Mme Mondane JACTAT de 03H15 à 04H06
Mme Lucille LHEUREUX donne pouvoir à Mme Maud TAVEL de 23H32 à 04H06
M. Fabien MALBET donne pouvoir à Mme Laurence COMPARAT de 19H03 à 22H05
Mme Maryvonne BOILEAU donne pouvoir à Mme Corinne BERNARD de 18H13 à 21H43
M. Claude COUTAZ donne pouvoir à Mme Suzanne DATHE de 03H40 à 04H06
Mme Claire KIRKYACHARIAN donne pouvoir à M. Hakim SABRI de 23H32 à 04H06
M. Raphaël MARGUET donne pouvoir à M. Alan CONFESSON de 18H13 à 04H06
M. Pierre MERIAUX donne pouvoir à Mme Anne-Sophie OLMOS de 19H03 à 22H03
M. Yann MONGABURU donne pouvoir à Mme Christine GARNIER de 18H13 à 22H13
M. Jérôme SOLDEVILLE donne pouvoir à Mme Catherine RAKOSE de 19H03 à 20H30
Mme Sonia YASSIA donne pouvoir à Mme Maryvonne BOILEAU de 23H32 à 04H06
Mme Bernadette RICHARD-FINOT donne pouvoir à M. Guy TUSCHER de 03H45 à 04H06
Mme Sarah BOUKAALA donne pouvoir à M. Jérôme SAFAR de 18H13 à 04H06
M. Paul BRON donne pouvoir à Mme Marie-José SALAT de 18H13 à 04H06
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Jeanne JORDANOV de 19H03 à 21H16
M. Georges BURBA donne pouvoir à Mme Anouche AGOBIAN de 01H59 à 04H06
Mme Jeanne JORDANOV donne pouvoir à M. Patrice VOIR de 02H22 à 04H06
M. Vincent BARBIER donne pouvoir à M. Matthieu CHAMUSSY de 18H13 à 19H23
Mme Nathalie BERANGER donne pouvoir à Mme Bernadette CADOUX de 23H32 à 04H06
M. Lionel FILIPPI donne pouvoir à Mme Sylvie PELLAT-FINET de 23H32 à 04H06
Mme Mireille D'ORNANO donne pouvoir à M. Alain BREUIL de 23H32 à 04H06

Secrétaire de séance : M. Sadok BOUZAIENE

Discours introductif de M. le Maire.

Monsieur le Maire rend hommage à Jean-François PARENT, Rose-Marie CUEVAS et Rosette CONTELLO, tous 3 récemment décédés.

Questions orales :

Question orale du CCI C portant sur le marché saisonnier de la place Docteur Girard.

M. le Maire suspend la séance à 18h20 et donne la parole à M. NAMUR.

Reprise de la séance à 18h23. Réponse de M. le Maire.

Question orale du groupe Ensemble à Gauche présentée par M. TUSCHER, portant sur l'étude de différentes hypothèses budgétaires.

Réponse de M. le Maire.

Le Maire informe l'Assemblée sur le changement de l'appellation de 2 groupes politiques :

Les Républicains -UDI et Société Civile : Réussir Grenoble

Le Front National : Rassemblement National

Le procès verbal de la séance du conseil municipal du 6 novembre 2017 a été adopté.

Pour : 48 - Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 7

Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 1-(3400) - RENDU ACTE - Compte rendu de M. le Maire en application de la délibération de délégation de pouvoirs du 23 mai 2016.

Il est rendu acte des décisions prises par le Maire en application de ces délégations de pouvoirs.

DELIBERATION N° 2-(3525) - FINANCES - Budget primitif 2018 : Vote des taux

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. VOIR, M. TUSCHER, M. BREUIL, Mme COMPARAT, M. le Maire, M. CAZENAVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de maintenir, pour 2018, les taux d'imposition suivants :

- Taxe d'habitation 21,52 %
- Taxe sur le foncier bâti 36,73 %
- Taxe sur le foncier non bâti 84,42 %

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 3-(2850) - FINANCES - Budget primitif 2018 - Budget principal

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. VOIR, M. TUSCHER, M. BREUIL, Mme COMPARAT, M. le Maire, M. CAZENAVE

Un amendement est déposé par M. VOIR, celui-ci est repoussé :

Pour : 10 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes + 2 Rassemblement National - Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2018 du Budget Principal qui s'équilibre à hauteur de

272 115 675 € en section de fonctionnement

89 138 859 € en section d'investissement,

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Activités économiques d'un montant de 2 110 023, 55 €,

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Self Clemenceau d'un montant de 433 615 €,

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget annexe Locaux culturels d'un montant de 923 914 €,

- d'attribuer une subvention exceptionnelle maximale au budget de la régie Lumière d'un montant de 2 215 809 €,

- de procéder à la constitution de provisions semi-budgétaire pour un montant de 800 000 €

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 4-(2851) - FINANCES - Budget primitif 2018 - Budgets annexes

Intervention(s) : M. SABRI, M. CHAMUSSY, M. SAFAR, M. VOIR, M. TUSCHER, M. BREUIL, Mme COMPARAT, M. le Maire, M. CAZENAVE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Activités Economiques qui s'équilibre à hauteur de :

**4 217 649,55 euros en section d'exploitation, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 2 110 023,55 euros,
2 774 697,00 euros en section d'investissement.**

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Locaux Culturels qui s'équilibre à hauteur de :

**1 079 851,00 euros en section d'exploitation, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 923 914,00 euros,
1 127 637,00 euros en section d'investissement.**

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Self Clemenceau qui s'équilibre à hauteur de :

**1 024 468,00 euros en section de fonctionnement, pour une subvention maximale en provenance du budget principal de 433 615,00 euros,
45 688,00 euros en section d'investissement.**

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Cuisine Centrale qui s'équilibre à hauteur de :

**6 748 006,00 euros en section de fonctionnement,
452 942,00 euros en section d'investissement.**

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Mistral - Eaux Claires qui s'équilibre à hauteur de :

**1 908 946,84 euros en section de fonctionnement,
1 500 635,84 euros en section d'investissement.**

- d'approuver le budget primitif 2018 du budget annexe Teisseire – Jeux Olympiques qui s'équilibre à hauteur de :

**1 049 765,46 euros en section de fonctionnement,
1 047 665,46 euros en section d'investissement.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 5-(2852) - FINANCES - Budget primitif 2018 - Régie Lumière

Intervention(s) : M. CONFESSON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le budget primitif 2018 ainsi que la maquette budgétaire de la Régie Lumière qui s'équilibre à :

**2 313 269 euros en section de fonctionnement,
2 327 205 euros en section d'investissement.**

- dire que ce budget est financé notamment par une subvention maximale du budget principal de la Ville d'un montant de 2 215 809 euros.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 6-(3599) - FINANCES - Autorisations de programmes: modifications.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les modifications des Autorisations de Programmes (AP), conformément aux échéanciers figurant dans la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 7-(3760) - URBANISME AMENAGEMENT - A480 – Avis Ville de Grenoble – Suivi réserves et recommandations suite à la réponse des maîtres d'ouvrages – Enquête publique.

Intervention(s) : M. FRISTOT, Mme PELLAT-FINET, M.TUSCHER, M. BREUIL, M. WIART, Mme YASSIA, M. CHASTAGNER, Mme SALAT, M. le Maire, M. CAZENAVE

Un amendement est déposé par M. CAZENAVE, celui-ci est repoussé :

Pour : 7 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes + 2 Ensemble à Gauche - Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Rassemblement National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se féliciter de la cohérence des avis des différentes collectivités territoriales et de l'autorité environnementale, notamment s'agissant des observations, réserves et recommandations formulées sur le projet de l'A480;**
- de prendre acte des engagements complémentaires pris par le Préfet de l'Isère et les maîtres d'ouvrage en réponse aux réserves et recommandations émises par le Conseil municipal mais regretter qu'aucune modification n'ait été apportée au dossier d'enquête publique et regretter que l'ensemble des améliorations du projet proposées ne soient pour le moment que des « engagements » des maîtres d'ouvrages;**
- de réaffirmer l'insuffisance des éléments de réponse apportés s'agissant de la prise en considération pleine et entière de la problématique de la digue du Drac et du risque inondation. Celle-ci n'apparaît pas, dans l'attente de l'approfondissement des études, garantie à juste proportion de son importance pour la sécurité des populations. La Ville confirme donc que sa réserve sur le sujet n'est pas levée et que, en l'état, qu'elle se prononce de manière défavorable sur ce point spécifique;**
- d'accuser bonne réception des éléments de réponse apportés s'agissant de la garantie de la pérennité du « verrou » nord qui demeure néanmoins, au-delà de mesures juridiques, à conforter au travers de mesures physiques. Une fois cette assurance obtenue cette réserve sera levée;**
- d'indiquer que la réserve émise sur la compacité de l'échangeur Catane sera levée une fois la convention de protection des populations susmentionnée signée par les parties;**
- de prendre acte des surfaces foncières impactées par le projet mais de maintenir sa demande de précisions concernant la superposition des domanialités publiques s'agissant de l'élargissement du domaine public autoroutier. Une fois ces éléments reçus et à condition qu'ils ne relèvent pas d'élargissement non identifiés ni de nuisances supplémentaires pour les populations, cette réserve sera levée ;**

- de regretter le lancement tardif de l'étude d'impact quant aux bénéfices d'une vitesse maximale autorisée à 70 km/h sur la section comprise entre les diffuseurs du Vercors et Louise Michel dont les conclusions ne sont, à ce jour, pas disponibles afin d'éclairer le public et les débats dans le cadre de l'enquête publique, notamment s'agissant des questions de nuisances sonores, de pollution, de sécurité routière, de transport de matière dangereuse ;
- de soutenir le travail partenarial proposé par la société AREA en vue de l'expérimentation d'une voie réservée aux véhicules à occupation multiple sur la section de l'A48 comprise entre les communes de Voreppe et Saint Egrève, de souhaiter que ce dispositif soit rapidement mis en œuvre et accompagné d'expérimentations visant également à réduire la part de l'autosolisme sur les axes A480-A51 et A41 ;
- de maintenir l'intégralité des recommandations susmentionnées concernant l'indemnisation du SMTC, la priorisation de la reprise du diffuseur du Vercors, l'approfondissement du parti d'aménagement global en termes d'insertion environnementale et urbaine s'agissant du réaménagement de l'A480 avec l'objectif d'une qualité identique au parti d'aménagement global s'agissant du réaménagement de l'échangeur du Rondeau, le prolongement de la promenade piétonne le long du Drac en direction du sud jusqu'au pont de Catane, et la mise en œuvre des mesures de compensation environnementale au plus proche du périmètre du projet;
- de solliciter de la Commission d'enquête que les engagements complémentaires susmentionnés soient pleinement pris en considération dans le cadre de l'avis qu'elle aura à formuler afin de garantir leur réalisation ;
- d'exprimer donc un avis favorable sur le dossier du Rondeau, réservé sur le dossier A480 dans son ensemble et défavorable sur le point spécifique de la prise en compte du risque inondation par le projet;
- d'autoriser Monsieur le Maire à porter la présente délibération à la connaissance de la Commission d'enquête en la déposant au registre d'enquête public situé à l'Hôtel de Ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 8-(3531) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet Esplanade : définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade : bilan de la concertation

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. BACK, Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'arrêter le bilan de concertation portant sur la définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade, tel qu'annexé à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 9-(3532) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet Esplanade : définition du plan guide de réaménagement du quartier de l'Esplanade : approbation du plan guide de réaménagement.

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. BACK, Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le plan guide de réaménagement ci-annexé.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 10-(3533) - URBANISME AMENAGEMENT - Convention de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Grenoble et Grenoble-Alpes-Métropole pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de la Grande Esplanade et du boulevard de l'Esplanade.

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. BACK, Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver le principe d'une co-maitrise d'ouvrage ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole pour la réaménagement de la Grande Esplanade et du Boulevard de l'Esplanade et de désigner la ville de Grenoble comme maître d'ouvrage unique de l'opération ;**
- **d'approuver la convention de co-maitrise d'ouvrage annexée à la présente délibération ;**

- **d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention de co-maitrise d'ouvrage.**

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 7 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Abstention(s) : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme SALAT).

DELIBERATION N° 11-(3534) - URBANISME AMENAGEMENT - Esplanade -
Convention de Mandat entre la ville de Grenoble et la SPL SAGES pour la mise en œuvre du projet d'aménagement de la Grande Esplanade et du boulevard de l'Esplanade.

Intervention(s) : M. FRISTOT, M. BACK, Mme LHEUREUX, Mme AGOBIAN, M. TUSCHER, M. CAZENAVE, M. BREUIL, M. CLOUAIRE, M. SAFAR, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de confier à la SPL SAGES la réalisation des aménagements susvisés et l'ensemble des missions nécessaires à cette réalisation, tel que décrit dans la convention de mandat annexée ;**

- d'approuver la convention de mandat annexée à la présente délibération ;**

- d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer ladite convention de mandat.**

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme TAVEL).

M. le Maire suspend la séance à 22h48 pour la pause repas. Reprise de la séance à 23h32.

DELIBERATION N° 12-(3556) - URBANISME AMENAGEMENT - Projet de l'EHPAD Flaubert à l'angle des rues Eugène Sue et Stalingrad - Désaffectation et déclassement du domaine public en vue d'échanges fonciers avec ACTIS.

Intervention(s) : M. DE CEGLIE, Mme CAPDEPON, M. BREUIL, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de constater par anticipation la désaffectation du domaine public de l'emprise foncière précitée d'environ 2 373 m²,
- de prononcer le déclassement du domaine public de l'emprise foncière précitée d'environ 2 373 m²,
- de procéder à un échange de tènements avec ACTIS selon les modalités ci-après décrites : ACTIS cède à la Ville une emprise de 470 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section EL n°46 et la Ville cède à ACTIS une emprise foncière de 2 373 m² environ à détacher de la parcelle cadastrée section EL n°47,
- dire que cet échange sera sans soulte,
- d'autoriser ACTIS à réaliser toutes les études et à déposer toutes les autorisations d'occupation du droit des sols nécessaires à l'opération immobilière objet des présentes,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération et notamment à signer l'acte d'échange.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

VCEU N° 92-(3910) - VCEU - relatif à l'hébergement d'urgence - contre la chasse aux étrangers.

Intervention(s) : M. COUTAZ, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, Mme RICHARD-FINOT, M. le Maire

Le conseil municipal de Grenoble, réuni le 18 décembre 2017, demande à l'État :

- de respecter les principes de l'inconditionnalité de l'accueil et de la continuité de la prise en charge de toute personne en situation de détresse.
- d'ouvrir les places d'hébergement d'urgence supplémentaires qui font défaut localement et nationalement et de renforcer son dispositif national d'accueil.
- de ne pas imposer aux personnes en charge du travail social dans ces lieux d'accueil de collaborer à la police des étrangers.

Voeu : Adopté.

Pour : 50

Contre : 2 Rassemblement National

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble.

VOEU N° 93-(3912) - VOEU - relatif à la libération de Salah Hamouri.

Intervention(s) : M. VOIR, M. MACRET

Le conseil municipal de Grenoble, réuni le 18 décembre 2017, demande au Président de la République et au gouvernement Français d'agir avec conviction et détermination pour protéger et obtenir la libération de notre concitoyen Salah Hamouri.

Voeu : Adopté à l'unanimité.

Pour : 45

Ne prennent pas part au vote : 7 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble.

DELIBERATION N° 13-(3523) - URBANISME AMENAGEMENT - Organisation de la deuxième édition de la Biennale des villes en transition

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'organisation de la Biennale des villes en transition en mars 2019 ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à rechercher des partenaires financeurs et médias pour la manifestation.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Contre : 7 Réussir Grenoble

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 14-(3571) - URBANISME AMENAGEMENT - Approbation de la convention cadre n°2 de partenariat foncier pour l'aménagement de la Presqu'île de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à approuver la convention cadre n°2 de partenariat foncier pour l'aménagement de la Presqu'île de Grenoble ainsi que tous les documents relatifs à ce projet ;**
- d'autoriser le Maire à signer la convention cadre n°2 de partenariat foncier ainsi que tous les documents relatifs à ce projet.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 15-(1921) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - ZAC Bouchayer Viallet - Validation de la charge foncière dans le cadre de la cession du lot F2 par la SEM InnoVia.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la cession par la SEM InnoVia du lot F2 de la ZAC Bouchayer-Viallet à la société Urbiparc en vue de la construction d'un immeuble de bureaux d'environ 3 000 m² de surface de plancher, avec une charge foncière de 200 € HT le m² de surface de plancher.
- d'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cette opération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 16-(3572) - URBANISME CESSIONS ACQUISITIONS - Cessions, acquisitions et gestion de biens divers.

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. FRISTOT, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de céder à Madame Florence JOUVE et Monsieur Jean Luc BAUER le local situé 2 rue Hauquelin, lot 51 et 52, parcelle en BW37 pour un montant de 122 000€ conformément aux clauses et conditions de la notice 1 ci-annexée ;
- d'approuver la convention de mise à disposition de l'amphithéâtre et de la salle de réunion Taillefer, situés dans le bâtiment de la maison du tourisme au profit de l'Office du Tourisme métropolitain conformément aux clauses et conditions de la notice 2 ci-annexée ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ces affaires.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 17-(3546) - ENERGIE - Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné : Cessions, acquisitions et gestion de réserves foncières en portage

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné de procéder à la division en volumes immobiliers de l'immeuble de la Bifurk, 4 rue Gustave Flaubert ;**
- d'autoriser l'EPFL-D a conférer des droits réels à la CCIAG sur le volume créé en toiture par le biais d'un bail à construction, pour la mise en œuvre et l'exploitation d'une centrale solaire thermique ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette affaire, notamment la convention d'opération portant sur la ZAC Flaubert dont fait partie la Bifurk.**

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme GARNIER).

DELIBERATION N° 18-(3418) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Résiliation du bail emphytéotique consenti avec ACTIS portant sur les lots n° 2, 4 et 6 de l'ensemble immobilier situé 8 rue Pierre Duclot.

Intervention(s) : Mme CADOUX, M. DENOYELLE, Mme CAPDEPON

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de résilier le bail emphytéotique consenti à ACTIS en 1974 sur les lots n° 2, 4 et 6 de l'ensemble immobilier situé 8 rue Pierre Duclot, cadastré section BT n°52 ;**
- d'indemniser ACTIS à hauteur de la somme de 135 230 € pour cette résiliation anticipée ;**
- d'accepter de prendre possession du bien au 1er janvier 2018 et d'en assurer la gestion et la sécurité ;**
- de dire que tous les frais liés à cette opération seront pris en charge par la Ville de Grenoble ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaire à cette affaire.**

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.
DELIBERATION N° 19-(3553) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de mise à disposition de locaux sis 72 avenue Léon Blum au bénéfice du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de mise à disposition de locaux à intervenir entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 20-(3083) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Convention de gestion des locaux de la ville de Grenoble et de Grenoble Alpes Métropole pour l'hébergement de services communs

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de gestion des locaux ci-annexée
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 21-(3601) - ADMINISTRATION GENERALE - Contrat de quasi-régie entre la ville de Grenoble et le Centre Communal d'Action Sociale relatif à l'entretien, à la maintenance et aux travaux dans les bâtiments et abords du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes du contrat de quasi-régie entre la ville de Grenoble et le Centre

Communal d'Action Sociale relatif à l'entretien, à la maintenance et aux travaux dans les bâtiments et abords du Centre Communal d'Action Sociale de la ville de Grenoble ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit contrat de quasi-régie, joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 49

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 22-(3090) - TRAVAUX - Fonds de concours Ville sur opérations diffuses de Grenoble-Alpes Métropole - rues de New-York, Marbeuf, Gabriel Péri

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les modalités de participation par fonds de concours précédemment décrites ;**
- d'autoriser le Maire à signer la convention financière correspondante avec Grenoble-Alpes Métropole.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 23-(3569) - LOCAUX ASSOCIATIFS - Convention de mise à disposition de locaux par la ville à l'association " Le Foyer étudiant - Résidence internationale"

Intervention(s) : M. TUSCHER, Mme TAVEL

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention de mise à disposition telle que jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 24-(3570) - FINANCES - Facturation des dépenses de fluides générées par l'occupation du Palais de l'Université par l'Université Grenoble-Alpes.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à facturer à l'Université Grenoble Alpes un montant de 19 178,67 € TTC correspondant aux dépenses de fluides générées par l'occupation d'une partie du Palais de l'Université par l'Institut Universitaire de Technologie de Gestion des Entreprises et Administrations pour l'ensemble de l'année 2016.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Rassemblement National

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme COMPARAT).

DELIBERATION N° 25-(3762) - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - Ouvertures dominicales au titre de l'année 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser, dans la limite de cinq dérogations au principe du repos dominical :

l'ouverture des commerces grenoblois les dimanches 9, 16 et 23 décembre 2018, l'ouverture des commerces grenoblois (périmètres définis) lors des braderies, en fonction des sollicitations des Unions commerciales qui les organisent.(dates prévisionnelles 2018 : dimanches 25 mars, 20 mai, 17 juin, 9 septembre, 7 octobre et 14 octobre).

L'ouverture des concessionnaires automobiles les dimanches 21 janvier, 18 mars, 17 juin, 16 septembre et 14 octobre 2018 selon les propositions du CNPA.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 91-(3903) - ANIMATION - Prolongation du Marché de Noël – du 25

novembre au 31 décembre 2017 – convention d’occupation du domaine public Place Victor Hugo.

Intervention(s) : M. BERTRAND, Mme PELLAT-FINET, M. le MAIRE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d’approuver les nouvelles conditions tarifaires relatives à la prolongation du marché de Noël sur la place Victor Hugo.
- d’autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions d’occupation du domaine public liant les commerçants souhaitant poursuivre leur activité pendant la semaine du 25 au 31 décembre 2017 à la ville de Grenoble.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 26-(3536) - CONSEIL MUNICIPAL - Règlement intérieur du conseil municipal - Modifications

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. TUSCHER, M. le Maire, Mme AGOBIAN, Mme TAVEL, Mme COMPARAT, M. CAZENAVE, M. SAFAR

M. le Maire suspend la séance à 1H18, à la demande de M. CHAMUSSY. Reprise de la séance à 1H22.

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, M. BREUIL, Mme TAVEL, Mme COMPARAT, M. CLOUAIRE.

M. le Maire suspend la séance à 2H21, à la demande de M. CONFESSON. Reprise de la séance à 2H24.

Intervention(s) : M. CHAMUSSY, M. le Maire, Mme RICHARD-FINOT, M. TUSCHER, Mme TAVEL, M. CAZENAVE

Un amendement n°1 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé : Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°2 est déposé par le groupe Réussir Grenoble est fusionné avec l'amendement n°20 déposé par Mme BOUKAALA, celui-ci est repoussé : Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°3 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°4 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 9 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes –
Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°5 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 9 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes –
Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°6 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°7 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°8 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°9 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°10 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°11 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°12 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :
Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°13 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est retiré.

Un amendement n°14 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est adopté :
Pour : 56 - Contre : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (M).

BACK) - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°15 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci adopté à l'unanimité :

Pour : 57 - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°16 est déposé par le groupe Réussir Grenoble, celui-ci est repoussé :

Pour : 15 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes –

Abstention(s) : 2 Ensemble à Gauche - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Deux amendements n°17 et n°18 sont déposés par Mme BOUKAALA, ceux-ci sont repoussés :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°19 est déposé par Mme BOUKAALA, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°1 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°2 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°3 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°4 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Un amendement n°5 est présenté oralement par le groupe Ensemble à Gauche, celui-ci est repoussé :

Pour : 17 - Contre : 40 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter le règlement intérieur tel que joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche.

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 27-(3563) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Constitution du Comité de Sélection de l'appel à projets Gren' de projets

Intervention(s) : M. TUSCHER, M. CHAMUSSY, M. le Maire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de procéder à l'élection au scrutin à la proportionnelle au plus fort reste des six membres du comité de sélections issus du conseil municipal

3 listes sont présentées :

- Liste « Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes » :

Mme Maud TAVEL

M. Antoine BACK

Mme Marie-Madeleine BOUILLON

M. Georges BURBA

M. Emmanuel CARROZ

Mme Catherine RAKOSE

- Liste « Rassemblement de la Gauche et de Progrès » :

-Mme Anouche AGOBIAN

- Liste « Réussir Grenoble » :

- Mme Bernadette CADOUX

Il est procédé au scrutin public.

- Nombre de votants : 59
 - Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 4 (2 Rassemblement National + 2 Ensemble à Gauche)
 - Suffrages exprimés : 55
- Les listes ont obtenu les suffrages suivants :
- Liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes : 40 voix (Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes)
 - Liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès : 8 voix (Rassemblement de la Gauche et de Progrès)
 - Liste Réussir Grenoble : 7 voix (Réussir Grenoble)

À la suite de l'attribution des sièges de quotient et des sièges de restes :

- La liste Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des écologistes obtient 4 sièges.
- La liste Rassemblement de la Gauche et de Progrès obtient 1 siège.
- La liste Réussir Grenoble obtient 1 siège.

Ainsi, sont élus au comité de sélection :

- Mme Maud TAVEL
- M. Antoine BACK
- Mme Marie-Madeleine BOUILLON
- M. Georges BURBA
- Mme Anouche AGOBIAN
- Mme Bernadette CADOUX

Délibération : Adoptée

Pour : 54

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme JULLIAN).

Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 28-(3737) - PERSONNEL MUNICIPAL - Déploiement du télétravail

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De déployer le télétravail à l'ensemble des services de la Ville en 2018 et d'adopter le règlement sur le télétravail joint en annexe

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Contre : 2 Ensemble à Gauche

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 29-(3484) - PERSONNEL MUNICIPAL - Autorisation de verser des aides aux agents de la Ville de Grenoble ayant fait l'avance de frais pour des équipements spécifiques (semelles orthopédiques).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le versement d'aides financières aux agents qui ont fait l'acquisition d'équipements spécifiques (semelles orthopédiques).

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 30-(3516) - PERSONNEL MUNICIPAL - Demandes de protection fonctionnelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre en œuvre la protection fonctionnelle sollicitée par l'agent et de prendre en charge les frais de procédures et honoraires d'avocat dus par la collectivité pour les faits suivants :

- faits du 26/06/2017 pour menaces**
- faits du 27/09/2017 pour injures et menaces**
- faits du 14/10/2017 pour violences**
- faits du 31/10/2017 pour menaces et violences**
- faits du 31/10/2017 pour menaces et violences**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 31-(3437) - PERSONNEL MUNICIPAL - Recensement de la population : campagne / collecte 2018. Rémunération des recenseurs.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'adopter pour la rémunération des agents recenseurs les tarifs suivants :**
- . 1,20 euros net par feuille de logement**
- . 1,50 euros net par bulletin individuel**

- d'attribuer, d'une part, un forfait de 180 euros net pour rémunérer, au terme de la mission, la qualité du travail rendu et, d'autre part, une prime « internet » de 100 € net si le nombre de réponses en ligne est supérieur à 65%, selon les modalités ci-dessus ;

- d'attribuer 50 euros net pour rémunérer la participation aux séances de formation des agents figurant sur la liste complémentaire selon les modalités ci-dessus.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 32-(3392) - PERSONNEL MUNICIPAL - Créations et transformations de postes et précisions sur un emploi.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser les créations et transformations de postes figurant dans les tableaux ci-annexés.
- d'ouvrir un poste d'attaché territorial, chef de projets Gestion Urbaine et Sociale de Proximité (GUSP) au recrutement d'agents contractuels.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

Ne prennent pas part au vote : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 33-(3391) - PERSONNEL MUNICIPAL - Renouvellement de la convention de mise à disposition partielle d'un agent de la Ville de Grenoble auprès de l'Association MJC Abbaye.

- Le conseil municipal prend acte de la mise à disposition partielle à titre onéreux de Monsieur Pascal DOBIAS auprès de l'Association des MJC Abbaye, à hauteur de 33% de son temps de travail, à compter du 1^{er} janvier 2018 pour une durée d'un an.

DELIBERATION N° 34-(3769) - ADMINISTRATION GENERALE - Frais de mission des élu-e-s

Un amendement est déposé par Mme TAVEL, celui-ci est adopté à l'unanimité :

Pour : 40 – Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à gauche + 2 Rassemblement National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de conférer le caractère de mandat spécial aux déplacements ci-après :

Commission France Urbaine

- le 31 octobre 2017 à Paris – V. FRISTOT

Conseil d'Administration du réseau francophone Villes amies des aînés

- le 14 novembre 2017 à Paris – K. CAPDEPON

Table ronde sur les relations monnaies locales

- le 18 novembre 2017 à Lyon – A.S. OLMOS

Congrès des maires de France

- du 21 au 24 novembre 2017 à Paris – E. PIOLLE

Séminaire MRIE (Mission Régionale Rhône Alpes d'Information pour l'exclusion)

- le 21 novembre 2017 à Lyon – B. MACRET

Journée environnement montagne

- le 23 novembre 2017 à Chambéry – P. MERIAUX

Commission régionale du patrimoine et de l'architecture

- le 23 novembre 2017 à Lyon – M. JULLIAN

Concours international de musique classique « Kaunas Sonorum »

- du 28 novembre au 1^{er} décembre 2017 à Kaunas (Lituanie) – P. CLOUAIRE

Conseil d'administration du CNCCL + Conférence dialogue de Labrouste

- du 28 novembre au 2 décembre 2017 à Paris – M. JULLIAN

Commission sécurité de France Urbaine

- le 29 novembre 2017 à Paris – E. MARTIN

Réunion du Conseil d'administration du réseau français des villes-santé

- les 29 et 30 novembre 2017 à Paris – M. JACTAT

Colloque sur les personnes âgées migrantes

- le 30 novembre 2017 à Lyon – K. CAPDEPON

Congrès Connect Fleet – Automobile et entreprise

- les 30 novembre et 1^{er} décembre 2017 à Deauville – J. WIART

Conférence recherche sur le vieillissement en France

- du 1^{er} au 5 décembre 2017 à Paris – K. CAPDEPON

Colloque de l'Union française de l'Electricité

- le 5 décembre 2017 à Paris – V. FRISTOT

Forum des Interconnectés

- les 6 et 7 décembre 2017 à Lyon – L. COMPARAT

Salon de l'immobilier SIMI

- le 7 décembre 2017 à Paris – E. PIOLLE

Rassemblement annuel des guides

- le 7 décembre 2017 à Tignes Val Claret – P. MERIAUX

Conseil d'administration et Assemblée générale de Resacoop

- le 13 décembre 2017 à Lyon – B. MACRET

Rencontres élus intégration – France Urbaine

- Le 14 décembre 2017 à Paris – B. MACRET

5èmes rencontres du réseau francophone des villes amies des aînés

- le 15 décembre 2017 à Paris – K. CAPDEPON

RDV avec M. Nicolas Hulot, Ministre de la transition écologique et solidaire

- le 15 décembre 2017 à Paris – E. PIOLLE

Table ronde « Comment accueillir sur son territoire »

- Le 16 décembre 2017 à Briançon – B. MACRET

Conseil d'orientation et de surveillance du Crédit municipal de Lyon

- le 19 décembre 2017 à Lyon – C. RAKOSE

Réseau national des monnaies locales

- les 10 et 11 janvier 2018 à Paris – A.S. OLMOS

Open Data France

- les 24 et 25 janvier 2018 – L. COMPARAT

Lancement réseau européen « Territoires alimentation bio »

- les 24 et 25 janvier 2018 à Mouans-Sartoux – S. DJIDEL

Journée d'études « auto-censure et surveillance de masse, quels impacts pour les bibliothèques ? »

- le 29 janvier 2018 à Paris – L. COMPARAT

Assises européennes de la transition énergétique 2018

- les 30 et 31 janvier 2018 à Genève – V. FRISTOT

**Remise des labels Territoires, villes et villages Internet
- le 8 février 2018 à Paris – L. COMPARAT**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prennent pas part au vote : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 35-(187) - INTERCOMMUNALITE - METROPOLE - Avenants aux conventions de services communs avec Grenoble-Alpes Métropole

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants relatifs aux conventions de services communs « Accompagnement vers l'emploi », « Santé-sécurité-prévention », « Contrôle de gestion », « Aménagement de l'espace public », « Archives », « Documentation », « Reprographie » et « Systèmes d'informations » ;
- d'autoriser M. le Maire à signer lesdits avenants tels qu'annexés à la présente délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 36-(3566) - FINANCES - Approbation du rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 15 novembre 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées du 15 novembre 2017,
- d'approuver la mise en œuvre de l'attribution de compensation d'investissement pour les dépenses d'investissement relatives aux contributions de la commune au SYMBHI calculées par la CLECT dans son rapport du 15 novembre 2017 et dont le montant s'élève à 692 594 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération, et notamment à signer toute pièce en la matière.

Délibération : Adoptée

Pour : 48

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 37-(3711) - FINANCES - Convention financière avec la Direction Départementale des Finances Publiques pour le transport de fonds des recettes en numéraire des horodateurs et des droits de place

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention jointe à la présente délibération entre la ville de Grenoble et la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Isère (DDFIP) relative à la prise en charge par cette dernière du coût des dessertes du transport de fonds des recettes en numéraire des horodateurs et des droits de place

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ces documents et tous les documents afférents

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 38-(3346) - FINANCES - Affectation de subventions par anticipation- BP 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver l'attribution de subventions dont les montants, bénéficiaires et imputations budgétaires figurent ci-dessous.

Exercice : 2018

BUDGET : VILLE DE GRENOBLE

Article : 6574 (chapitre 65)

Commission Ville émancipatrice

ACADEMIE GRENOBLOISE D'AIKIDO	500,00
AJA VILLENEUVE - JEUNESSE ET ATHLETIQUE VILLENEUVE	20 300,00
AMICALE SPORTIVE MISTRAL DRAC JUDO (ASMD)	3 900,00
ASIEG - ASS SPORTIVE ITALO EUROPEENNE DE GRENOBLE	11 300,00

ASPTT ATHLETISME	13 700,00
ASSOCIATION FUTSALL DES GEANTS	2 300,00
AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	4 800,00
AVIRON GRENOBLOIS	43 900,00
BILLARD CLUB GRENOBLOIS	1 100,00
BMX GRENOBLE (EX BICROSS CLUB DE GRENOBLE)	500,00
BOXING CLUB MULTISPORTS VILLENEUVE GRENOBLE	1 300,00
CENTRE SPORTIF TAEKWONDO DAUPHINE MISTRAL	500,00
CENTRE TAEKWONDO GRENOBLE	1 700,00
CERCLE ESCRIME LA RAPIERE	1 500,00
CLUB D' ESCRIME PARMENTIER	10 700,00
CLUB DE TIR GRENOBLOIS	500,00
DAUPHINE TAEKWONDO CLUB	400,00
DIABLES BLEUS DE GRENOBLE	500,00
DOJO GRENOBLOIS	6 500,00
ECHIQUELIER GRENOBLOIS	3 900,00
ENTENTE ATHLETIQUE GRENOBLE EAG 38	44 700,00
FOOTBALL CLUB ALLOBROGES ASAFIA (FC2A)	17 600,00
GRENOBLE ALPES BADMINTON GAB 38	10 000,00
GRENOBLE ALPES CANOE-KAYAK	2 600,00
GRENOBLE BASEBALL SOFTBALL GRIZZLYS (AGBS)	3 700,00
GRENOBLE BASKET 38	31 000,00
GRENOBLE CATALANS DOMENE RUGBY	4 300,00
GRENOBLE GYMNASTIQUE	31 500,00
GRENOBLE HANDISPORTS	5 000,00

GRENOBLE ISERE MÉTROPOLE PATINAGE (GIMP)	5 600,00
GRENOBLE KARATE ACADEMY	1 300,00
GRENOBLE METROPOLE CYCLISME 38	1 400,00
GRENOBLE NATATION	11 600,00
GRENOBLE OLYMPIQUE LUTTE	500,00
GRENOBLE SMH UNIVERSITE CLUB HAND/GSMHGUC HAND BALL	43 300,00
GRENOBLE VILLE GYM ET RANDO	400,00
GRENOBLE VOLLEY UNIVERSITE CLUB (GVUC)	98 200,00
GUC ATHLETISME	24 100,00
GUC BANDO KICK BOXING	1 300,00
GUC COURSE D'ORIENTATION	500,00
GUC ESCRIME	3 400,00
GUC JUDO CLUB DE GRENOBLE	39 100,00
GUC RUGBY	7 800,00
GUC TENNIS	6 900,00
GUC TRIATHLON	600,00
HOCKEY CLUB GRENOBLE (GAZON)-HCG	5 000,00
KARATE GRENOBLE HOICHE	500,00
LES CENTAURES FOOTBALL AMERICAIN	4 900,00
LES MONKEY	1 500,00
MEN'S ROLLER DERBY 38 (MRD38)	500,00
MEYLAN GRENOBLE HANDIBASKET	3 200,00
MISTRAL FOOTBALL CLUB	11 500,00
NAUTIC CLUB ALP 38	17 500,00
PREMIERE COMPAGNIE D'ARC DU DAUPHINE GRENOBLE	900,00
RING GRENOBLOIS - GRENOBLE SPORTS ET SPECTACLES	7 900,00

ROLLER DERBY 38-THE CANNIBAL MARMOTS	1 300,00
SENTINELLE DES ALPES	7 800,00
SHIN-DO KARATE SHOTOKAN	500,00
SKI NAUTIQUE CLUB DU BOIS FRANCAIS (SNCBFG)	1 900,00
SOCIETE DE TIR DE GRENOBLE	2 500,00
TENNIS CLUB VILLENEUVE	1 300,00
TENNIS DE TABLE LA TRONCHE MEYLAN GRENOBLE (TTTMG)	5 700,00
TRAMPOLINE CLUB DAUPHINE TCD	9 300,00
UNION SPORTIVE ABBAYE GRENOBLE	7 000,00
USVO FOOTBALL - UNITE SPORTIVE VILLAGE OLYMPIQUE GRENOBLE	10 600,00
YETI'S GRENOBLE ROLLER HOCKEY	2 400,00
BDL FORMATION	20 000,00
BRULEURS DE LOUPS ASS	132 112,00
FOOTBALL CLUB GRENOBLE RUGBY ASSOCIATION FCG	561 000,00
GRENOBLE FOOT 38 ASSOCIATION GF 38	170 000,00
GRENOBLE METROPOLE HOCKEY 38-SASP GMH 38	276 715,00
SASP GRENOBLE FOOT 38	322 000,00
CINEMATHEQUE DE GRENOBLE	47 500,00
CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	35 000,00
ESPACE 600 (ASSOCIATION)	95 860,00
LE PIED A COULISSE - LE PACIFIQUE/CDC	37 500,00
MIXLAB	190 000,00
MUSIQUES CREATIVES DU SUD	61 750,00
ADIJ/ASSOC.DEPARTEM. D'INFORMATION & D'INITIATIVE JEUNESSE	57 400,00
AHAEMAT ME TEISSEIRE MALHERBES	183 076,00
ASSOCIATION DE LA FONDATION ETUDIANTE POUR LA VILLE/AFEV	15 000,00

AUESCB - USAGERS DES EQUIPEMENTS SOCIO-CULTURELS BAJATIERE	125 889,00
CAP BERRIAT	207 354,00
CENTRE SOCIAL CHORIER-BERRIAT (ACSCB)	144 428,00
CENTRES DE LOISIRS DE GRENOBLE - ACL	292 976,00
CLEF - CENTRE DE LOISIRS ENFANCE ET FAMILLES	142 638,00
ENFANTINE	71 628,00
JEUNES ET NATURE ASS	58 500,00
LA CORDEE	126 228,00
LE PLATEAU	146 883,00
MAISON DES JEUX ASS	15 500,00
MAISON POUR TOUS MPT SAINT LAURENT	123 873,00
ME BACHELARD	169 993,00
ME CLOS D'OR	101 898,00
ME PREMOL	197 663,00
MJC ALLOBROGES	166 469,00
MJC ANATOLE FRANCE	117 568,00
MJC EAUX CLAIRES	140 069,00
MJC LUCIE AUBRAC	144 403,00
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	128 614,00
MJC MUTUALITE	106 435,00
MJC PARMENTIER	173 763,00
MJC PREMOL	112 522,00
UNIS-CITE RHONE ALPES/ANTENNE DE GRENOBLE	14 100,00

Commission Ville solidaire et citoyenne

CHEZ POM FLORE ET ALEXANDRE	190 000,00
-----------------------------	------------

TOTAL ARTICLE 6 054 207,00

TOTAL BUDGET 6 054 207,00

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD DE L'AIN, Mme MARTIN, M. MERIAUX, Mme OLMOS, Mme BERNARD, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, Mme BOILEAU, M. MALBET.

DELIBERATION N° 39-(3529) - FINANCES - Remboursement du CCAS à la Ville de Grenoble des frais liés au service systèmes d'information en 2017

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de percevoir la somme de 292 313 euros de la part du CCAS au titre des charges supportées par la Ville dans le cadre du service commun « systèmes d'informations » au titre de l'année 2017.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 40-(3603) - FINANCES - SAIEM Minatec Entreprises - cession des actions de la ville de Grenoble

Intervention(s) : M. le Maire, M. SAFAR, M. CHAMUSSY, M. BREUIL, M. CAZENAVE, Mme SALAT

Un amendement n°1 est déposé par Mme-OLMOS, celui-ci est adopté :
Pour : 51 - Contre : 7 Réussir Grenoble - Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme SALAT).

Un amendement n°2 est déposé par M. SAFAR, celui-ci est retiré.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser la cession à Grenoble-Alpes Métropole, ou à défaut à la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de la totalité des actions détenues par la ville de Grenoble au capital de la SEM Minatec Entreprises, soit 11.440 actions, au prix unitaire de 297 euros par action, soit un prix total de 3.397.680 euros.
- d'autoriser Madame Laurence Comparat, représentante de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM Minatec Entreprises et membre de la Commission à l'agrément, si Grenoble-Alpes Métropole ne souhaitait pas se porter acquéreur, à voter la cession de ces actions à la Région Auvergne-Rhône-Alpes au prix indiqué ci-dessus.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Contre : 7 Réussir Grenoble

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement de Gauche et de Progrès (Mme SALAT).

DELIBERATION N° 41-(2519) - SOCIETES D'ECONOMIE MIXTE LOCALES - SAEML Grenoble Habitat - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, de se prononcer sur le rapport des représentants de la Ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML Grenoble Habitat pour l'exercice 2016.

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme BOILEAU).

DELIBERATION N° 42-(3420) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - Société d'Economie Mixte Locale Gaz Electricité de Grenoble - Rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SAEML GEG au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (M. FRISTOT).

DELIBERATION N° 43-(3548) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SEM INNOVIA - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM InnoVia au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 47

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme TAVEL).

DELIBERATION N° 44-(3549) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL SAGES - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL SAGES au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 39

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme TAVEL).

DELIBERATION N° 45-(3550) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SPL Isère Aménagement - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SPL Isère Aménagement au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L.1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 46-(3551) - ENTREPRISES PUBLIQUES LOCALES - SEM Territoires 38 - rapport annuel des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la société pour l'exercice 2016.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de se prononcer sur le rapport des représentants de la ville de Grenoble au conseil d'administration de la SEM Territoires 38 au titre de l'exercice 2016, en application de l'article L 1524-5 du Code Général des Collectivité Territoriales.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche + 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 47-(3066) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - ACTIS - Rapport d'activité et compte financier 2016

- Le conseil municipal, en application de l'article R2221-52 du Code Général des Collectivités Territoriales, prend acte du rapport d'activité et du compte financier de l'Office Public de l'Habitat ACTIS pour l'exercice 2016.

DELIBERATION N° 48-(2425) - ETABLISSEMENTS PUBLICS - Etablissement Public de Coopération Culturelle (EPCC) Maison de la Culture de Grenoble - MC2 : Compte financier 2016.

- Le conseil municipal prend acte du compte financier 2016 de l'EPCC Maison de la Culture – MC2.

DELIBERATION N° 49-(2424) - DELEGATION DE SERVICE PUBLIC - Rapport et comptes annuels du délégataire du service public de la salle de musiques amplifiées « La belle électrique » sur le site Bouchayer-Viallet pour l'année 2016.

- Le conseil municipal prend acte, en application de l'article L1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, du rapport annuel du délégataire du service public de l'exploitation de la salle de musiques amplifiées « La belle électrique » sur le site Bouchayer-Viallet pour l'année 2016.

DELIBERATION N° 50-(3593) - ANIMATION - Célébration par la Ville de Grenoble des 50 ans des Jeux Olympiques d'hiver de Grenoble - Convention avec les partenaires médias et financiers

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de partenariat, jointes en annexe, avec chacun des partenaires ;**
- d'autoriser M. le Maire à poursuivre les accords de partenariat et à signer les conventions s'y reportant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 51-(3364) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de moyens à passer entre la Ville de Grenoble et l'association Chez Pom Flore et Alexandre pour l'année 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens entre la ville de Grenoble et avec l'association Chez Pom, Flore et Alexandre ci-jointe,**

- d'autoriser le versement à l'association Chez Pom Flore et Alexandre d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2018 d'un montant de 190 000 €.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 52-(3477) - ACTION SOCIALE - Avenant n°1 à la convention entre la Ville de Grenoble et le CCAS pour l'entretien et la maintenance des Maisons des Habitants et espaces personnes âgées

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de prestations entre la Ville de Grenoble et le CCAS,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant tel que soumis en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 53-(3481) - ACTION SOCIALE - Tarification usagers et règlement intérieur des Jardins partagés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 37-340 du 19 décembre 2016, en tant qu'elle fixe la tarification de la mise à disposition du Jardin de Terre Neuve ;
- d'approuver la nouvelle tarification afférente à la mise à disposition du Jardin de Terre Neuve, laquelle est fixée à 15 euros annuels ;
- de dire que cette tarification s'appliquera à compter du 1er janvier 2018 ;
- de rappeler que les tarifications des autres jardins, telles que fixées par la délibération n° 37-340 du 19 décembre 2016, restent inchangées ;
- d'approuver le principe d'une facturation annuelle pour l'ensemble des jardins.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 54-(3482) - ACTION SOCIALE - Tarification usagers pour les activités proposées au sein des ludothèques des Maisons des habitants Le Patio et Bois d'Artas et adoption d'un règlement intérieur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'entériner le principe de gratuité pour les activités proposées au sein des ludothèques à compter du 1^{er} janvier 2018,
- d'approuver les termes du règlement intérieur tels que soumis en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 55-(3483) - ACTION SOCIALE - Convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère, Lieu d'Accueil Enfants - Parents "Les Hirondelles"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de financement entre la Ville de Grenoble et la Caisse d'Allocations Familiales de l'Isère,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 56-(3535) - ACTION SOCIALE - Convention de partenariat entre la Ville de Grenoble et la CARSAT pour le financement de l'action "les trophées de l'innovation"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de financement entre la CARSAT et la Ville de Grenoble,
- de percevoir les sommes suivantes de la CARSAT : 2000 euros,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention telle que soumise en annexe à la délibération.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 57-(3507) - HYGIENE ET SANTE PUBLIQUE - Avenants aux conventions passées avec le Syndicat des vétérinaires de l'Isère - Avenant n° 15 : Enlèvement et incinération des animaux morts sur la voie publique et avenant n° 10 : contrôle des chats errants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer :
- l'avenant n° 15 à la convention du 25 septembre 2000 définissant le contenu des actes confiés au Syndicat des vétérinaires de l'Isère pour l'enlèvement et l'incinération des animaux morts sur la voie publique (ci-annexé) et de rémunérer les prestations au prix forfaitaire de :

Incinération chien : 59.98 €

Incinération chat : 35.35 €

Incinération d'animaux hors chats et chiens : 10.49 €

Frais de recherche animal tatoué : 7.48 €

Frais de recherche "tenue de fichier" : 7.48€

- l'avenant n° 10 à la convention du 31 janvier 2005 relative au contrôle des chats errants (ci-annexé) et fixant les prix forfaitaires suivants :

Castration d'un mâle, apposition d'un tatouage marquage de l'oreille gauche par un S et délivrance de carte au prix coûtant : 47.13 €

Ovariectomie d'une femelle, apposition d'un tatouage et délivrance de carte au prix coûtant : 78.09 € et marquage de l'oreille par un S.

- de dire que ces coûts sont applicables aux actes accomplis à compter du 1er janvier 2018.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 58-(3412) - PATRIMOINE MUNICIPAL - Dénomination d'une salle du Patio au nom de Yves Centurioni

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination « Salle 1 – Yves Centurioni » à la salle 1 du Patio.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 59-(3410) - VOIES ET ESPACES PUBLICS - Dénomination de place
: Place aux escargots

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination d'une Place aux escargots dans le quartier Vigny-Musset.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 60-(2335) - SPORT - Mise à disposition des équipements sportifs municipaux aux collèges, pour l'enseignement de l'éducation physique et sportive (EPS). Adoption de la nouvelle convention-cadre entre le Département de l'Isère, les collèges de l'agglomération grenobloise et la ville de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'abroger la délibération n° 64 du 07 novembre 2016 relative à l'utilisation des équipements sportifs et à la participation financière du Département de l'Isère ;
- d'approuver la nouvelle convention-cadre, jointe en annexe, à signer entre la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et les collèges de l'agglomération grenobloise, relative à l'utilisation des équipements sportifs et à la participation financière du Département de l'Isère applicable à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 61-(3368) - SPORT - Conditions et tarifs de location des installations sportives municipales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les tarifs de location des installations sportives municipales et les conditions d'exonérations (annexes 1, 2, 3 et 4) et de dire que ceux-ci sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018 ;
- de dire que les tarifs d'occupation par les collèges publics et privés sous contrat et leurs modalités de révision (annexe 4) sont déterminés par le Département de l'Isère et la ville de Grenoble et sont applicables et révisés, chaque année, à compter du 1^{er} janvier ;

- de dire que les tarifs d'occupation par les lycées (annexe 4) sont déterminés par la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la ville de Grenoble et sont applicables à compter du 1^{er} janvier 2018;

- de dire que les délibérations n° 53-1945 du 26 juin 2017 et n° 25-2646 du 25 septembre 2017 sont abrogées à compter du 1^{er} janvier 2018.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Contre : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de progrès.

DELIBERATION N° 62-(3435) - SPORT - Conventions d'objectifs et de moyens pour missions d'intérêt général avec l'association et la société sportive du club Grenoble Foot 38 - Avenants financiers aux conventions avec l'association FC Grenoble Rugby et l'association et la société sportive du club Brûleurs de Loups de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ainsi que les avenants financiers avec les structures sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions et avenants correspondants annexés à la présente délibération ;

- de dire que le montant des subventions est intégré à la délibération générale d'affectation de subventions par anticipation sur crédits 2018 de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 40

Contre : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Ensemble à Gauche.

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 63-(3466) - SPORT - Avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations du secteur sportif pour l'exercice 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les avenants financiers aux conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens avec les associations sportives figurant dans le tableau récapitulatif (annexe 1) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants correspondants annexés à la présente délibération (annexe 2) ;
- de dire que les montants de subventions sont intégrés à la délibération générale « d'affectation de subventions par anticipation » de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 44

Contre : 7 Réussir Grenoble.

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 64-(3472) - SPORT - Centre sportif Reyniès-Bayard, salle de musculation : convention d'occupation du domaine public avec l'association Haltérophile Club Grenoblois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de mettre fin d'un commun accord à la convention en vigueur entre la ville de Grenoble et l'association Haltérophile Club Grenoblois en date du 12 mars 1993 ;
- d'approuver les dispositions de la convention d'occupation ci-annexée à intervenir entre la ville de Grenoble et l'association Haltérophile Club Grenoblois, laquelle permet à celle-ci d'occuper de façon permanente et exclusive la salle de musculation du Centre sportif Reyniès-Bayard en contrepartie du versement d'une redevance annuelle ;
- de dire que cette convention est conclue pour cinq saisons sportives à compter de la saison 2017-2018 avec effet au 1^{er} janvier 2018 et qu'elle pourra être reconduite à terme par voie expresse ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.

Délibération : Adoptée

Pour : 51

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès.

DELIBERATION N° 65-(3411) - SPORT - Dénomination du stade du Clos d'Or : stade Paul Elkaim.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la dénomination du stade du Clos d'Or, Stade Paul Elkaim.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 66-(3558) - JEUNESSE - Associations jeunesse : nouvelles conventions d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2020

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens des associations Jeunesse précitées pour la période 2018-2019-2020 (annexe 1), et notamment l'attribution des subventions 2018 mentionnées dans celles-ci ;

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;

-de dire que les montants des subventions proposées sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions par anticipation" de cette même séance du Conseil Municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme BOUKAALA, M. CLOUAIRE, Mme GIROD DE L'AIN, Mme MARTIN, M. MERIAUX, Mme OLMOS, Mme BERNARD.

DELIBERATION N° 67-(3562) - VIE DES ASSOCIATIONS - Attribution de subventions aux associations socioculturelles et à l'association ressource Jeunes et Nature pour l'année 2018.

Un amendement est déposé par Mme MARTIN, celui-ci est adopté :
Pour : 50 - Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec les associations figurant dans le tableau récapitulatif joint en annexe 1 les avenants financiers correspondants (annexe 2) ;
- de dire que les montants des subventions sont intégrés à la délibération générale "d'affectation de subventions par anticipation" de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée

Pour : 42

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme MARTIN, M. DE CEGLIE, Mme YASSIA, M. BACK, Mme CADOUX, Mme RAKOSE, Mme GIROD DE L'AIN, M. BOUZAIENE, Mme LEMOINE, M. COUTAZ, M. SOLDEVILLE, Mme COMPARAT, M. BERTRAND, M. CHASTAGNER, Mme BERNARD, Mme BOILEAU, M. MALBET.

DELIBERATION N° 68-(3559) - PARCOURS EDUCATIF - Convention d'objectifs et de moyens et convention de mise à disposition de locaux avec l'association Maison des Jeux pour l'année 2018 - Attribution de subventions 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions d'objectifs et de moyens, et de mise à disposition de locaux, jointes en annexes 1 et 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions ;
- de dire que le montant de la subvention de 15 500 euros est intégré à la délibération générale "d'affectation de subventions par anticipation " de cette même séance du Conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 69-(3561) - AFFAIRES SCOLAIRES - Affectation de locaux à usage scolaire et modifications de périmètres scolaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à affecter les locaux de l'école primaire Simone Lagrange à l'usage scolaire dès le 1er janvier 2018 ;
- de valider les modifications des périmètres scolaires des écoles Jean Jaurès maternelle, Jean Macé / Simone Lagrange primaires, Le Verderet primaire, Marie Reynoard maternelle et Christophe Turc élémentaire , comme indiqué en annexe 1, à compter du 1er Janvier 2018;
- de transférer les élèves de Jean Macé dans la nouvelle école Simone Lagrange à la rentrée des congés de Février 2018;
- de transférer les élèves de l'école maternelle Claude Bernard, en fonction de ce nouveau découpage scolaire, vers leurs nouvelles écoles de rattachement (Jean Jaurès et Simone Lagrange).

Délibération : Adoptée

Pour : 41

Abstention(s) : 8 Rassemblement de Gauche et de Progrès + 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (M. WIART)

DELIBERATION N° 70-(3540) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Opération "Un bébé, un livre" 2018-2019 - Convention de partenariat avec les Editions de l'Elan vert.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire à offrir à chaque bébé grenoblois né dans l'année un exemplaire du livre de Lucie ALBON créé dans le cadre de l'opération « Un bébé, un livre » 2018-2019 ;
- d'approuver la convention de partenariat, jointe en annexe n° 1, avec les Editions de l'Elan vert pour la commande de l'ouvrage de Lucie ALBON créé dans le cadre de l'opération « Un bébé, un livre » 2018-2019 ;
- d'approuver le budget prévisionnel de l'opération joint en annexe n° 2 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 71-(3544) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble (BMG) - Conventions de partenariat avec la SEMITAG et le Petit Bulletin en matière de communication.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des deux conventions de partenariat avec la SEMITAG et le Petit Bulletin en matière de communication, jointes en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 56

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (M. MONGABURU)

DELIBERATION N° 72-(3584) - AFFAIRES CULTURELLES - Bibliothèque municipale de Grenoble et Conservatoire de Grenoble – Convention de partenariat avec le centre pénitentiaire de Grenoble - Varcès, le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Grenoble et la Protection Judiciaire de la Jeunesse dans le cadre du développement des cultures pour les années scolaires 2017-2018 à 2019-2020.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le centre pénitentiaire de Grenoble - Varcès (maison d'arrêt, quartier de semi-liberté et quartier mineurs), le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de Grenoble (SPIP) et la Protection Judiciaire de la Jeunesse (PJJ) dans le cadre du développement des cultures pour les années scolaires 2017-2018 à 2019-2020 ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 73-(3583) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble - Convention d'organisation de l'exposition "Chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes" avec le Musée du Louvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'organisation de l'exposition « Chanteuses et prêtres d'Amon à Thèbes » avec le Musée du Louvre ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 74-(3582) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Convention de partenariat avec la Régie du Téléphérique de Grenoble Bastille dans le cadre d'une campagne de communication pour les expositions "Dezeuze" et "De Delacroix à Gauguin"

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat ci-jointe avec la Régie du Téléphérique de Grenoble Bastille dans le cadre d'une campagne de communication ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 75-(3581) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
"Exposition Daniel Dezeuze - Une rétrospective" - Convention de mécénat avec l'entreprise Mediamax.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la convention de mécénat, ci-annexée, avec l'entreprise Mediamax ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 76-(3580) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Convention de partenariat avec la Banque Populaire des Alpes pour la Nocturne des étudiants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention, jointe en annexe, à intervenir avec la Banque Populaire des Alpes ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 77-(3704) - AFFAIRES CULTURELLES - Musée de Grenoble -
Convention de mise à disposition ponctuelle de locaux au sein du musée avec l'association "Musée en musique" dans le cadre de la Folle Nuit Schumann-Brahms.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention (ci-annexée) de mise à disposition ponctuelle de la Grande Galerie, du Patio et de la Bibliothèque du musée avec l'association « Musée en Musique » dans le cadre de la Folle Nuit Schumann-Brahms ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 78-(2551) - AFFAIRES CULTURELLES - Muséum de Grenoble -
Convention d'objectifs et avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association « les Amis du Muséum de Grenoble ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention d'objectifs et de l'avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association « les Amis du Muséum de Grenoble », joints en annexe ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 79-(3575) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble
- Convention-cadre de partenariat pédagogique avec le Centre de Formation des Musiciens Intervenants de l'Université Lyon 2, relative à un stage diplômant pour deux étudiantes dans les écoles grenobloises pour l'année scolaire 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention-cadre de partenariat pédagogique avec le CFMI de l'Université Lyon 2 relative au stage de deux étudiantes dans les écoles grenobloises pour l'année scolaire 2017-2018 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention, jointe en annexe.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 80-(3579) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble
- Convention de partenariat avec le Centre de Développement Chorégraphique National le Pacifique pour les saisons 2017-2018 à 2019-2020 - Avenant à la convention de partenariat avec le Centre International des Musiques Nomades dans le cadre du festival « Détours de Babel » pour l'année 2017-2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec le Centre de Développement Chorégraphique National le Pacifique pour les saisons 2017-2018 à 2019-2020, jointe en annexe n°1 ;**
- **d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat avec le Centre International des Musiques Nomades dans le cadre du festival « Détours de Babel » pour l'année 2017-2018 joint en annexe n°2 ;**
- **d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdits convention et avenant.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 81-(3681) - AFFAIRES CULTURELLES - Conservatoire de Grenoble
- Convention de partenariat avec l'association la Fabrique Opéra dans le cadre de la participation des classes du Conservatoire à l'opéra "Carmen" en mars et avril 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'approuver les termes de la convention de partenariat avec l'association la Fabrique Opéra pour la participation des classes du Conservatoire à l'opéra « Carmen » en mars et avril 2018 ;**

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention jointe en annexe.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 82-(3589) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention de partenariat 2018-2020 avec l'association "Espace 600".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat, jointe en annexe, liant l'Espace 600, la ville de Grenoble, le Département de l'Isère et la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour une durée de 3 ans (2018-2020) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 83-(3588) - AFFAIRES CULTURELLES - Convention-Cadre triennale 2018-2020 conclue avec l'Institut français pour le développement des échanges artistiques internationaux.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver le bilan de la convention précédente 2015-2017 joint en annexe 1 ;
- d'approuver les termes de la convention-cadre triennale 2018-2020 à intervenir avec l'Institut français pour le développement des échanges artistiques internationaux jointe en annexe n° 2 ;
- de désigner pour représenter la ville de Grenoble au jury ad'hoc :
 - Madame Corinne BERNARD, adjointe aux cultures ;
 - Monsieur Bernard MACRET, adjoint aux solidarités internationales ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention-cadre jointe en annexe 2 ;
- d'autoriser le versement à l'Institut Français de la participation annuelle de la ville de Grenoble, fixée à 30 000 € pour l'année 2018 selon un principe de financement paritaire ;
- d'intégrer ce montant à la délibération générale "d'affectation de subventions par anticipation" de cette même séance du conseil municipal.

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur les désignations :

Pour : 57 - Ne prennent pas part au vote : 2 Rassemblement National

DELIBERATION N° 84-(3585) - AFFAIRES CULTURELLES - Conventions de mise à disposition de locaux renouvelées au bénéfice des associations Dolce Cinéma, Hadra et Les Musiciens du Louvre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes des conventions de mise à disposition de locaux renouvelées au bénéfice des associations Dolce Cinéma, Hadra et Les musiciens du Louvre, jointes en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer lesdites conventions.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Vote séparé sur l'association Hadra :

Pour : 52- Contre : 7 Réussir Grenoble

DELIBERATION N° 85-(3542) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Convention de partenariat avec la Communauté Université Grenoble Alpes (COMUE).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de la convention de partenariat à intervenir avec la COMUE, jointe en annexe ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

Ne prend pas part au vote : 1 Rassemblement Citoyen, de la Gauche et des Écologistes (Mme COMPARAT).

DELIBERATION N° 86-(3543) - AFFAIRES CULTURELLES - Théâtre municipal - Tarif spécifique - Organismes intermédiaires conventionnés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver la liste des bénéficiaires jointe en annexe, lesquels bénéficieront du tarif spécifique de 5 € pour les spectacles mentionnés dans la présente délibération et rappelés en annexe.**

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 87-(3541) - AFFAIRES CULTURELLES - Célébration des 50 ans-des Jeux Olympiques - Avenant à la convention de partenariat avec M. Fialais, collectionneur.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant à la convention de partenariat, joint en annexe, avec le collectionneur M. Frédéric Fialais ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à le signer.**

Délibération : Adoptée à l'unanimité

DELIBERATION N° 88-(3565) - AFFAIRES CULTURELLES - Soutien aux opérateurs structurants - Attribution de subventions : conventions et avenants financiers - Exercice budgétaire 2018.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de dire que les montants des subventions attribués par la ville de Grenoble aux opérateurs structurants (cf. tableau annexe 1) sont intégrés à la délibération générale d'affectation de subventions par anticipation de cette même séance du conseil municipal ;**
- d'approuver les termes des conventions et avenants joints en annexe, liant la ville de Grenoble et les opérateurs structurants qui bénéficient d'une subvention supérieure à 23 000 € ;**
- d'autoriser Monsieur le Maire à les signer.**

Délibération : Adoptée

Pour : 50

Abstention(s) : 7 Réussir Grenoble + 2 Rassemblement National.

Les élus cités ci-après n'ont pas participé au vote prévoyant l'attribution d'une subvention à l'association dans laquelle ils ont la qualité d'administrateur : Mme RAKOSE, M. BOUZAIENE.

DELIBERATION N° 89-(3591) - AFFAIRES CULTURELLES - La Belle Electrique -
Avenant n°10 au contrat de délégation de service public (DSP) conclu avec l'association "MixLab".

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'approuver les termes de l'avenant n°10 au contrat de Délégation de Service Public conclu avec l'association « MixLab » ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°10, joint en annexe.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

DELIBERATION N° 90-(3765) - ACTION INTERNATIONALE ET EUROPEENNE -
Convention avec l'Agence française de développement pour le Pôle de Solidarité internationale de Grenoble.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'Agence française de développement, la convention ci-annexée ;
- d'accepter une subvention de l'Agence française de développement de 40 000 €, pour soutenir le projet du Pôle de Solidarité internationale de Grenoble.

Délibération : Adoptée

Pour : 57

Abstention(s) : 2 Rassemblement National.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 04H06

ANNEXE(S)

1-(3400)

Marchés publics et accords cadre -

OBJET CONSULTATION	N° lot	Objet du lot	N° MARCHÉ				Procédure	Durée exprimée en années, préciser si reconductible avec nombre et durée période reconduction	Groupement commandes	Service acheteur	Inscrit* résultats CAO	Notification marché (date de l'accusé de réception)	Attributaire	Code postal	Ville	Prix global et forfaitaire Montant en € HT	Montant maximum en euros HT pour la durée de base du marché
			B	T	M	231											
Mise en conformité de la chaudière Gaz du centre technique BALZAC	lot 1	Chauffage	17	B	T	M	231	Procédure adaptée pour un montant compris entre 25 000 et 90 000 euros HT	8 semaines	hors grpt				GRENOBLE	40 650.00		
Mise en conformité de la chaudière Gaz du centre technique BALZAC	lot 2	Régulation	17	B	T	M	232	Procédure adaptée pour un montant compris entre 25 000 et 90 000 euros HT	8 semaines	hors grpt	X	26-mars-17	DUMOLARD SAS	38 100	24 229.00		
Travaux de réflexion de la chaudière du local LE PRUNIER SAUVAGE	lot 1	Chauffage	17	B	T	M	234	Procédure adaptée pour un montant compris entre 25 000 et 90 000 euros HT	2 semaines	hors grpt	X	4-oct.-17	ENTREPRISE MOROT SAS	38 100	31 000.00		
Travaux de réflexion de la chaudière du local LE PRUNIER SAUVAGE	lot 2	Régulation	17	B	T	M	235	Procédure adaptée pour un montant compris entre 25 000 et 90 000 euros HT	2 semaines	hors grpt	X	26-sept.-17	ENTREPRISE MOROT SAS	38 120	21 614.00		
Maintenance préventive et corrective des matériels de conditionnement Mecapack	lot unique		17	A	F	B	078	Procédure négociée art.30	4 ans ferme	hors grpt	6-sept.-17		MECAPACK	POUZANGES	140 000.00		
Groupement Ville/CCAS Fourniture et acheminement de gaz naturel	lot 1	Site Ville de Grenoble ayant une consommation de référence > 200 MWh/an	17	Y	F	S	230	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	CGC_14-01	20-sept.-17	04 et 05/10/2017	1er attributaire : GEG 2ème attributaire : TOTAL ENERGIE GAZ	GRENOBLE LA GARENNE COLOMBES		1 000 000/AN	
Groupement Ville/CCAS Fourniture et acheminement de gaz naturel	lot 2	Site Ville de Grenoble ayant une consommation de référence comprise entre 30 et 200 MWh/an	17	Y	F	S	231	Appel d'offres	2 an renouvelable 3 fois 1 an	CGC_14-01	20-sept.-17	04 et 05/10/2017	1er attributaire : GEG 2ème attributaire : TOTAL ENERGIE GAZ	GRENOBLE LA GARENNE COLOMBES		900 000/AN	
Groupement Ville/CCAS Fourniture et acheminement de gaz naturel	lot 3	Site Ville de Grenoble ayant une consommation de référence inférieure à 30 MWh/an	17	Y	F	S	232	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	CGC_14-01	20-sept.-17	04 et 05/10/2017	1er attributaire : GEG 2ème attributaire : TOTAL ENERGIE GAZ	GRENOBLE LA GARENNE COLOMBES		400 000/AN	
Groupement Ville/CCAS Fourniture et acheminement de gaz naturel	lot 4	Site CCAS de Grenoble ayant une consommation de référence > à 30 MWh/an	17	Y	F	S	233	Appel d'offres	1 an renouvelable 3 fois 1 an	CGC_14-01	20-sept.-17	04 et 05/10/2017	1er attributaire : GEG 2ème attributaire : TOTAL ENERGIE GAZ	GRENOBLE LA GARENNE COLOMBES		1 200 000/AN	

Annexe à la délibération n° 1. (3400)

Conseil municipal du 18 décembre 2017

Avenants

Rendu acte

OBJET DU MARCHÉ	N° lot concerné	Objet du lot	N° marché				PROCEDURE	Nature de l'avenant	Service acheteur	Signature de l'avenant par la Ville (DGA ou Elu)	Date de notification de l'avenant	Attributaire	Montant du marché initial en € HT
Travaux de désamiantage pour les locaux espaces verts	lot unique	L'avenant n°1 porte sur des prestations supplémentaires demandées au titulaire - traitement des déchets amiantés	17	B	T	M	Procédure adaptée pour un montant compris entre 25 000 et 90 000 euros HT	> 5 % incidence financière	DIM_STB	13-oct.-17	17-oct.-17	ENTREPRISE BATTAGLINO 38342 VOREPPE	27 704,00
						170							
Ecole élémentaire HOICHE - Étude géotechniques	lot unique	L'avenant n°2 a pour objet de modifier l'étendu des prestations de sondages complémentaires pour les études géotechniques de conception"	15	P	x	x	Procédure adaptée pour un montant compris entre 25 000 et 90 000 euros HT	> 5 % incidence financière	DIM_SMO	9-oct.-17	10-oct.-17	EGSOL 38610 GIERES	24 500,00
						176							

N°	NATURE	FOURNISSEURS OU BENEFICIAIRES	OBJET	MONTANT
----	--------	-------------------------------	-------	---------

II - DÉCISIONS EN MATIÈRE D' ACTIONS EN JUSTICE :

17-1980	Arrêté (06/10/2017)	Cabinet CDMF-Avocats	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre des requêtes déposées devant le Tribunal Administratif de Grenoble par M. Dieudonné M'BALA M'BALA le 3 octobre 2017, tendant pour la première à l'annulation de l'arrêté n°ARR_2017_1739 en date du 13 septembre 2017, interdisant la tenue du spectacle de Dieudonné prévu le samedi 28 octobre 2017 à la salle de concert « Le Summum » et pour la seconde à la suspension dudit arrêté.	
17-2039	Arrêté (13/10/2017)	Me LABORIE	La ville de Grenoble est autorisée à ester en justice dans le cadre de la requête formée par Monsieur KADHI devant la Cour Administrative d'Appel de Lyon, en annulation du jugement du Tribunal Administratif de Grenoble du 30/05/2017, portant rejet de sa demande d'annulation de la décision du 26/11/2014 par laquelle le Maire de Grenoble a refusé de reconnaître l'imputabilité au service de la pathologie dont il souffre à l'épaule droite et d'autre part limité son taux d'incapacité permanente partielle pour une autre maladie reconnue imputable au service.	

III - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONTRATS, CONVENTIONS, BAUX :

	convention de participation financière aux coûts des équipements de la ZAC Presqu'île (19/06/2017)	CEA 17 rue des Martyrs 38054 Grenoble cédex 9	Construction d'un bâtiment OIC, Open Innovation Center, sur le site du CEA - convention établie conformément à l'article L. 311-4 du Code de l'Urbanisme afin de déterminer le montant et les conditions de paiement de la participation aux financements des équipements publics de la ZAC Presqu'île.	Montant de la participation financière : 682 977,60 € TTC
--	--	---	---	--

IV - DÉCISIONS EN MATIÈRE DE CONCESSION DE CIMETIERE :

17-1888	Arrêté (01/08/2017)	Mme CAMUS Rosa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°359 - Nouveau columbarium du 01/08/2017 au 31/07/2047 (annule et remplace l'arrêté n°17-1569)	Redevance : 769 €
17-1889	Arrêté (04/09/2017)	Mme ROUSSILLON Micheline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°399 - Renouvellement de concession du 11/06/2017 au 10/06/2032.	Redevance : 300 €
17-1890	Arrêté (05/09/2017)	Mme FIORE Marie-Thérèse	Cimetière Grand Sablon - Titre n°400 - Renouvellement de concession du 24/02/2019 au 23/02/2034.	Redevance : 300 €
17-1891	Arrêté (05/09/2017)	Mme CHABUEL Edith	Cimetière Saint Roch - Titre n°401 - Renouvellement de deux concessions du 26/07/2017 au 25/07/2032.	Redevance : 600 €
17-1892	Arrêté (05/09/2017)	Mme DEJEUFOSSE Vincenza	Cimetière Grand Sablon - Titre n°402 - Nouveau columbarium du 05/09/2017 au 04/09/2032.	Redevance : 380 €
17-1894	Arrêté (08/09/2017)	M. et Mme BILLIERS Joséphine et Christian	Cimetière Grand Sablon - Titre n°403 - Renouvellement de concession du 17/04/2015 au 16/04/2030.	Redevance : 300 €
17-1895	Arrêté (08/09/2017)	M. et Mme BAYET	Cimetière Saint Roch - Titre n°404 - Nouvelle concession du 08/09/2017 au 07/09/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1896	Arrêté (11/09/2017)	Mme CANEIRO Denise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°405 - Conversion de concession du 11/09/2017 au 10/09/2067.	Redevance : 978 €
17-1898	Arrêté (11/09/2017)	Mme MAZZILLI Lucie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°406 - Nouvelle concession du 11/09/2017 au 10/09/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1899	Arrêté (11/09/2017)	M. et Mme FONTAINE Gilbert et Yvonne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°407 - Nouveau columbarium du 11/09/2017 au 10/09/2032.	Redevance : 380 €
17-1900	Arrêté	Mme UZAN Fortunée	Cimetière Grand Sablon - Titre n°408 - Renouvellement de	Redevance : 300 €

17-1901	(12/09/2017) Arrêté (12/09/2017)	M. et Mme VERGNE Pierre et Christiane	concession du 05/03/2012 au 04/03/2027.	Redevance : 660 €
17-1902	Arrêté (12/09/2017)	M. et Mme SARAFIAN Serge et Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°409 - Nouvelle concession du 12/09/2017 au 11/09/2047.	Redevance : 300 €
17-1903	Arrêté (12/09/2017)	M. et Mme BILLIARD Alain	Cimetière Saint Roch - Titre n°410 - Renouvellement de concession du 31/10/2017 au 30/10/2032.	Redevance : 1 146 €
17-1904	Arrêté (13/09/2017)	M. et Mme LOHRER Bruno	Cimetière Saint Roch - Titre n°411 - Renouvellement de concession du 21/11/2015 au 20/11/2065.	Redevance : 300 €
17-1905	Arrêté (12/09/2017)	M. PEYSSON Michel	Cimetière Grand Sablon - Titre n°412 - Renouvellement de concession du 05/09/2017 au 04/09/2032.	Redevance : 1 320 €
17-1906	Arrêté (12/09/2017)	M. SANCHEZ Antoine	Cimetière Saint Roch - Titre n°413 - Renouvellement de deux concessions du 18/08/2017 au 17/08/2047.	Redevance : 300 €
17-1907	Arrêté (13/09/2017)	Mme GRENIER Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°414 - Renouvellement de concession du 30/08/2017 au 29/08/2032.	Redevance : 300 €
17-1908	Arrêté (13/09/2017)	M. PICHOUJ Jean	Cimetière Saint Roch - Titre n°415 - Nouvelle concession du 13/09/2017 au 12/09/2032.	Redevance : 660 €
17-1909	Arrêté (14/09/2017)	M. GRIZEL Robert	Cimetière Saint Roch - Titre n°416 - Renouvellement de concession du 24/09/2017 au 23/09/2047.	Redevance : 300 €
17-1910	Arrêté (14/09/2017)	M. BERROU Gael	Cimetière Saint Roch - Titre n°417 - Nouvelle concession du 14/09/2017 au 13/09/2032.	Redevance : 1 146 €
17-1911	Arrêté (14/09/2017)	Mme VALERO Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°418 - Nouvelle concession du 14/09/2017 au 13/09/2067.	Redevance : 300 €
17-1912	Arrêté (14/09/2017)	Mme GALEA Patricia	Cimetière Grand Sablon - Titre n°419 - Renouvellement de concession du 16/12/2013 au 15/12/2028.	Redevance : 600 €
17-1932	Arrêté (03/10/2017)		Cimetière Saint Roch - Titre n°420 - Renouvellement de deux concessions du 14/09/2017 au 13/09/2032. Les sépultures en terrain commun situées dans le cimetière du Grand Sablon au carré 16, rang 13 seront reprises par la commune à partir du 1/12/2017.	
17-1956	Arrêté (14/09/2017)	M. et Mme DOZIKIAN Jacques et Annie	Cimetière Saint Roch - Titre n°421 - Renouvellement de concession du 08/07/2017 au 07/07/2032.	Redevance : 300 €
17-1959	Arrêté (15/09/2017)	Mme BARBEROUX Sylvette	Cimetière Saint Roch - Titre n°422 - Renouvellement de concession du 18/09/2017 au 17/09/2032.	Redevance : 300 €
17-1960	Arrêté (15/09/2017)	Mme SEUREY Hélène	Cimetière Saint Roch - Titre n°423 - Renouvellement de concession du 04/01/2017 au 03/01/2032.	Redevance : 300 €
17-1961	Arrêté (15/09/2017)	M. PEGAZ-BLANC Jean- Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°424 - Renouvellement de concession du 10/12/2015 au 09/12/2045.	Redevance : 660 €

17-1962	Arrêté (18/09/2017)	M. BORONAT Jean-François	Cimetière Grand Sablon - Titre n°425 - Nouvelle concession du 18/09/2017 au 18/09/2017.	Redevance : 1 146 €
17-1964	Arrêté (18/09/2017)	M. et Mme TRABICHET Roger et Claudette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°426 - Renouvellement de concession du 07/09/2017 au 06/09/2032.	Redevance : 300 €
17-1965	Arrêté (18/09/2017)	Mme CLAPOT Marie	Cimetière Saint Roch - Titre n°427 - Renouvellement de concession du 25/11/2017 au 24/11/2032.	Redevance : 300 €
17-1966	Arrêté (19/09/2017)	M. BERGONZOLI Gabriel	Cimetière Saint Roch - Titre n°428 - Renouvellement de concession du 21/03/2017 au 20/03/2032.	Redevance : 300 €
17-1967	Arrêté (19/09/2017)	M. et Mme ESCLANGUIN Jean-Louis	Cimetière Saint Roch - Titre n°429 - Renouvellement de concession du 30/12/2017 au 29/12/2032.	Redevance : 300 €
17-1968	Arrêté (19/09/2017)	Mme PAGANON Marianne	Cimetière Saint Roch - Titre n°430 - Renouvellement de concession du 06/10/2017 au 05/10/2032.	Redevance : 300 €
17-1969	Arrêté (20/09/2017)	M. SAETTA Thomas	Cimetière Grand Sablon - Titre n°432 - Renouvellement de concession du 23/09/2015 au 22/09/2030.	Redevance : 300 €
17-1970	Arrêté (21/09/2017)	Mme BALBO Norma	Cimetière Grand Sablon - Titre n°433 - Nouveau columbarium du 21/09/2017 au 20/09/2047.	Redevance : 769 €
17-1971	Arrêté (21/09/2017)	M. JEROKOVIC Petar	Cimetière Grand Sablon - Titre n°434 - Nouvelle concession du 21/09/2017 au 20/09/2047.	Redevance : 660 €
17-1972	Arrêté (21/09/2017)	Mme DUSERRER Nathalie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°435 - Renouvellement de concession du 15/02/2015 au 14/02/2045.	Redevance : 660 €
17-1973	Arrêté (21/09/2017)	M. et Mme CHAPUIS	Cimetière Saint Roch - Titre n°436 - Nouvelle concession du 21/09/2017 au 20/09/2047.	Redevance : 660 €
17-1974	Arrêté (21/09/2017)	Mme FARGE Anne-Marie	Cimetière Grand Sablon - Titre n°437 - Renouvellement de concession du 05/08/2017 au 04/08/2032.	Redevance : 300 €
17-1975	Arrêté (22/09/2017)	M. et Mme MIGAZZI Serge et Ghyslaine	Cimetière Saint Roch - Titre n°438 - Renouvellement de concession du 12/12/2017 au 11/12/2032.	Redevance : 300 €
17-1976	Arrêté (22/09/2017)	Mme MARDIROSSIAN Béatrice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°439 - Renouvellement de concession du 20/09/2017 au 19/09/2032.	Redevance : 300 €
17-1977	Arrêté (22/09/2017)	M. et Mme HANET Peter et Françoise	Cimetière Saint Roch - Titre n°440 - Renouvellement de concession du 30/12/2017 au 29/12/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1987	Arrêté (22/09/2017)	M. GAUTHIER Sébastien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°441 - Renouvellement de concession du 25/11/2017 au 24/11/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1989	Arrêté (22/09/2017)	M. et Mme FILLON Jean-Pierre et Marie-Berthe	Cimetière Saint Roch - Titre n°442 - Renouvellement de concession du 18/11/2017 au 17/11/2032.	Redevance : 300 €
17-1990	Arrêté (25/09/2017)	M. BERMOND Christian	Cimetière Saint Roch - Titre n°443 - Nouvelle concession du 25/09/2017 au 24/09/2067.	Redevance : 1 146 €
17-1991	Arrêté	M. VIANEY-LIAUD Marc-	Cimetière Saint Roch - Titre n°444 - Renouvellement de	Redevance : 300 €

	(26/09/2017)	Henry	concession du 15/12/2017 au 14/12/2032.		
17-2014	Arrêté (26/09/2017)	M. et Mme GIRARD René et Ginette	Cimetière Grand Sablon - Titre n°445 - Renouvellement de concession du 24/09/2015 au 23/09/2030.	Redevance : 300 €	
17-2015	Arrêté (26/09/2017)	M. FELIX André	Cimetière Saint Roch - Titre n°446 - Renouvellement de concession du 30/09/2017 au 29/09/2032.	Redevance : 300 €	
17-2016	Arrêté (27/09/2017)	Mme PEAUDECERF Anne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°447 - Nouvelle concession du 27/09/2017 au 26/09/2032.	Redevance : 300 €	
17-2017	Arrêté (03/10/2017)	Mme PACCHIANO Corinne	Cimetière Grand Sablon - Titre n°448 - Renouvellement de concession du 26/09/2017 au 25/09/2032.	Redevance : 660 €	
17-2018	Arrêté (28/09/2017)	Mme FRADIN Jeannine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°449 - Nouveau columbarium du 28/09/2017 au 27/09/2032.	Redevance : 380 €	
17-2019	Arrêté (28/09/2017)	M. et Mme PIINAT Cloître et Georgette	Cimetière Saint Roch - Titre n°450 - Renouvellement de concession du 07/12/2017 au 06/12/2067.	Redevance : 1 146 €	
17-2031	Arrêté (29/09/2017)	M. et Mme JUBRAN Annevar et Marguerite	Cimetière Grand Sablon - Titre n°451 - Nouvelle concession du 29/09/2017 au 28/09/2067.	Redevance : 1 146 €	
17-2032	Arrêté (29/09/2017)	Mme DUJEAN Chantal	Cimetière Grand Sablon - Titre n°452 - Renouvellement de concession du 19/09/2015 au 18/09/2030.	Redevance : 300 €	
17-2033	Arrêté (02/10/2017)	Mme LIVACHE Véronique	Cimetière Saint Roch - Titre n°453 - Nouvelle concession du 02/10/2017 au 01/10/2067.	Redevance : 1 146 €	
17-2034	Arrêté (02/10/2017)	Mme DIAFERIA Alice	Cimetière Grand Sablon - Titre n°454 - Nouveau columbarium du 02/10/2017 au 01/10/2032.	Redevance : 380 €	
17-2035	Arrêté (03/10/2017)	Mme ATTAL Janine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°455 - Renouvellement de deux concessions du 02/10/2017 au 01/10/2047.	Redevance : 1 320 €	
17-2036	Arrêté (03/10/2017)	M. et Mme VIGOURT Philippe et Danièle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°456 - Renouvellement de concession du 17/12/2017 au 16/12/2047.	Redevance : 660 €	
17-2037	Arrêté (03/10/2017)	Mme MENNUNI Maria	Cimetière Saint Roch - Titre n°457 - Renouvellement de concession du 08/05/2017 au 07/05/2032.	Redevance : 300 €	
17-2038	Arrêté (05/10/2017)	M. et Mme RAVINALE André	Cimetière Grand Sablon - Titre n°458 - Renouvellement de concession du 23/10/2017 au 22/10/2032.	Redevance : 300 €	
17-2079	Arrêté (19/09/2017)	Mme LOIODICE Corinne	Cimetière Saint Roch - Titre n°431 - Renouvellement de deux concessions du 08/10/2015 au 07/10/2045.	Redevance : 1 320 €	
17-2080	Arrêté (06/10/2017)	Mme DE BENEDITTIS Joséphine	Cimetière Saint Roch - Titre n°459 - Renouvellement de concession du 06/08/2017 au 05/08/2032.	Redevance : 300 €	
17-2081	Arrêté (06/10/2017)	Mme REMUSAT Marie- Magdeleine	Cimetière Grand Sablon - Titre n°460 - Renouvellement de concession du 15/09/2017 au 14/09/2032.	Redevance : 300 €	
17-2082	Arrêté (09/10/2017)	Mme FEVRIER Arcangela	Cimetière Saint Roch - Titre n°461 - Nouvelle concession du 09/10/2017 au 08/10/2047.	Redevance : 660 €	

17-2083	Arrêté (10/10/2017)	M. DIEYE Souleymane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°462 - Renouvellement de concession du 03/10/2017 au 02/10/2032.	Redevance : 300 €
17-2084	Arrêté (10/10/2017)	Mme SERIGNAT Françoise	Cimetière Saint Roch - Titre n°463 - Renouvellement de concession du 22/11/2017 au 21/11/2032.	Redevance : 300 €
17-2085	Arrêté (10/10/2017)	Mme LACROIX Marie-Claire	Cimetière Grand Sablon - Titre n°464 - Renouvellement de deux concessions du 02/10/2015 au 01/10/2030.	Redevance : 600 €
17-2086	Arrêté (10/10/2017)	Mme DETROYAT Albertine	Cimetière Saint Roch - Titre n°465 - Renouvellement de concession du 14/10/2017 au 13/10/2032.	Redevance : 300 €
17-2087	Arrêté (12/10/2017)	Mme LEYNAUD Pauline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°466 - Nouveau columbarium du 12/10/2017 au 11/10/2047.	Redevance : 769 €
17-2118	Arrêté (12/10/2017)	Mme THIS Eloise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°467 - Nouvelle concession du 12/10/2017 au 11/10/2047.	Redevance : 660 €
17-2119	Arrêté (12/10/2017)	M. DIAFERIA Sébastien	Cimetière Grand Sablon - Titre n°468 - Nouvelle concession du 12/10/2017 au 11/10/2032.	Redevance : 300 €
17-2123	Arrêté (12/10/2017)	M. et Mme MISTRETTA François et Lydie	Cimetière Grand Sablon - Renouvellement de concession du 28/10/2017 au 27/10/2032.	Redevance : 300 €
17-2124	Arrêté (13/10/2017)	Mme ALCARIA Christiane	Cimetière Grand Sablon - Titre n°470 - Renouvellement de deux concessions du 04/01/2017 au 03/01/2032.	Redevance : 600 €
17-2125	Arrêté (13/10/2017)	Mme DIAFERIA Rosa	Cimetière Grand Sablon - Titre n°471 - Renouvellement de concession du 26/12/2017 au 25/12/2032.	Redevance : 300 €
17-2126	Arrêté (13/10/2017)	M. MIGLIETTI Jean et Mme Claude BOISSELIER	Cimetière Saint Roch - Titre n°472 - Renouvellement de deux concessions du 08/12/2017 au 07/12/2032.	Redevance : 600 €
17-2127	Arrêté (13/10/2017)	Mme PRUNGNAUD Josette	Cimetière Saint Roch - Renouvellement de concession du 29/12/2017 au 28/12/2032.	Redevance : 300 €
17-2128	Arrêté (16/10/2017)	M. MONTEAGUDO LECHA José	Cimetière Grand Sablon - Titre n°474 - Nouvelle concession du 16/10/2017 au 15/10/2047.	Redevance : 660 €
17-2129	Arrêté (16/10/2017)	M. et Mme CHAUMAT Robert et Marie-Françoise	Cimetière Grand Sablon - Titre n°475 - Nouvelle concession du 16/10/2017 au 15/10/2047.	Redevance : 660 €
17-2130	Arrêté (16/10/2017)	M. BLANC GONNET Alexandre	Cimetière Grand Sablon - Titre n°476 - Nouveau columbarium du 16/10/2017 au 15/10/2047.	Redevance : 769 €
17-2131	Arrêté (16/10/2017)	Mme DANTHON Johanna	Cimetière Grand Sablon - Titre n°477 - Nouveau columbarium du 16/10/2017 au 15/10/2032.	Redevance : 380 €
17-2132	Arrêté (17/10/2017)	Mlle BOLUSSET Céline	Cimetière Grand Sablon - Titre n°478 - Renouvellement de concession du 17/10/2017 au 16/10/2032.	Redevance : 300 €
17-2133	Arrêté (17/10/2017)	M. FUNEL Jean-Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°479 - Renouvellement de concession du 25/01/2015 au 24/01/2045.	Redevance : 660 €
17-2136	Arrêté	M. FUNEL Jean-Claude	Cimetière Saint Roch - Titre n°480 - Renouvellement de	Redevance : 660 €

	(17/10/2017)		concession du 10/09/2008 au 09/09/2038.	
17-2137	Arrêté (17/10/2017)	M. et Mme STELLA Jean-François et Grâce	Cimetière Grand Sablon - Titre n°481 - Renouvellement de concession du 05/10/2015 au 04/10/2030.	Redevance : 300 €
17-2139	Arrêté (17/10/2017)	M. NID Jacques	Cimetière Grand Sablon - Titre n°482 - Renouvellement de concession du 06/05/2017 au 05/05/2032.	Redevance : 300 €
17-2140	Arrêté (17/10/2017)	M. BIZEL-QUILLAZ Michel	Cimetière Saint Roch - Titre n°483 - Nouvelle concession du 17/10/2017 au 16/10/2067.	Redevance : 1 146 €
17-2141	Arrêté (18/10/2017)	Mme PAGANO Isabelle	Cimetière Grand Sablon - Titre n°484 - Renouvellement de concession du 15/10/2015 au 14/10/2030.	Redevance : 300 €
17-2142	Arrêté (24/08/2017)	M. MAZZILLI ET VOLGIEN Cataldo et Chantal	Cimetière Saint Roch - Titre n°621 - Renouvellement de concession du 04/12/2009 au 03/12/2059.	Redevance : 1 065 €

CREATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Grade du poste	Base horaire
Ville émancipatrice	Education jeunesse	Groupe scolaire Simone Lagrange	Adjoint technique (2 postes)	Temps complet 100%

CREATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Grade du ou des poste(s)	Base horaire
Finances, Administration et Numérique	Finances	Pilotage Budgétaire et Programmation	Adjoint administratif (1 poste)	Temps complet 100 %
Ville durable	Immobilier municipal		Ingénieur (1 poste)	Temps complet 100 %
Ville durable	Immobilier municipal	Patrimoine et Utilisateurs	Technicien (2 postes)	Temps complet 100 %
Ville durable	Immobilier municipal	Interventions de proximité	Technicien (2 postes)	Temps complet 100 %
Ville durable	Immobilier municipal	Administration Générale	Rédacteur (1 poste)	Temps complet 100 %
Ville durable	Immobilier municipal	Interventions de proximité	Adjoint technique (7 postes)	Temps complet 100 %

TRANSFORMATIONS DE POSTES

Département	Direction	Service	Poste à supprimer	Poste à créer
Ville durable	Environnement et cadre de vie	Droits de voirie	Adjoint administratif	Adjoint technique
Ville durable	Immobilier municipal	Interventions de proximité	Agent de maîtrise	Adjoint technique
Ville durable	Urbanisme et Aménagement	Prospective Urbaine	Technicien	Ingénieur
Ville solidaire et citoyenne	Relation citoyenne	Plateforme des familles	Rédacteur	Attaché
Ville solidaire et citoyenne	Relation citoyenne	Accueil des publics	Adjoint administratif	Rédacteur
Ville solidaire et citoyenne	Relation citoyenne	Projets et ressources	Adjoint administratif	Rédacteur
Ville solidaire et citoyenne	Relation citoyenne	Projets et ressources	Rédacteur	Attaché
Ville solidaire et citoyenne	Relation citoyenne	Accueil des publics	Agent de maitrise	Adjoint administratif
Ville solidaire et citoyenne	Santé Publique et environnementale	Promotion de la santé	Psychologue à temps complet (1 poste)	Psychologue à temps non complet (2 postes à 50 %)

54-

Tarifs Jardins Partagés Bachelard / Secteur 3

Tarification annuelle par taille de parcelle	Petite	Moyenne	Grande
	30 €	60 €	90 €

Tarifs Jardins Partagés Beauvert / Secteur 4

Tarification annuelle par taille de parcelle	Petite	Grande
	20 €	30 €

Tarifs Jardins Partagés de l'Amitié / Secteur 5

Tarification annuelle par type d'usagers	Usager	Collectif/association
	30 €	40 €

Tarifs Jardins Partagés Terre Neuve / Secteur 6
--

Tarification unique annuelle	15 €
---	-------------

OCCUPATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES GRENOBLOISES

61.
Annexe 1 à la délibération n° 3368

Council Municipal 18/12/2011



GYMNASES ET CENTRES SPORTIFS
PLANIFICATION
TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION
Toute demi-heure entamée est due

	Grenoblois			Non Grenoblois		
	SALLE C SALLE agréé Reyniès Bayard Boulodrome 1/2 HALLE Clémenceau*	SALLE B et Spécialisée (Dojo, danse, escalade boxe...)	SALLE A SALLE DE REUNION	SALLE C SALLE agréé Reyniès Bayard Boulodrome 1/2 HALLE Clémenceau*	SALLE B et Spécialisée (Dojo, danse, escalade boxe...)	SALLE A SALLE DE REUNION
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / universitaires)	2,50 €	1,00 €	0,55 €	2,50 €	1,00 €	0,55 €
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / Etudiantes / d'Entreprises)	2,50 €	1,00 €	0,55 €	12,50 €	5,00 €	2,75 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTIP...)						
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, CE,...)	12,50 €	5,00 €	2,75 €			
SOCIETES (Sociétés sportives, Entreprises)						

*Pour 1 Halle Clémenceau complète le tarif est à multiplier par 2

PISCINES MUNICIPALES
PLANIFICATION
TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION
Toute demi-heure entamée est due

	Grenoblois			Non Grenoblois		
	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage		Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, ludique ou d'apprentissage	
		Bassin complet	1/2 Bassin		Bassin complet	1/2 Bassin
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / universitaires)	3,00 €	4,00 €	2,00 €	3,00 €	4,00	2,00
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / Etudiantes / d'Entreprises)	3,00 €	4,00 €	2,00 €	15,00	20,00	10,00
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTIP...)						
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, CE,...)	15,00 €	20,00 €	10,00 €			
SOCIETES (Sociétés sportives, Entreprises)						

TERRAINS DE PLEIN-AIR ET PISTES D'ATHLETISME
PLANIFICATION
TARIFS FORFAITAIRES POUR 30 MINUTES D'UTILISATION*
Toute demi-heure entamée est due

	Grenoblois		Non Grenoblois	
	1/2 Terrain de foot à 11 1/2 terrain de rugby à 15 terrain de foot à 7 ou à 9	1/2 piste d'athlétisme Aire de saut Aire de lancer	1/2 Terrain de foot à 11 1/2 terrain de rugby à 15 terrain de foot à 7 ou à 9	1/2 piste d'athlétisme Aire de saut Aire de lancer
FEDERATIONS SPORTIVES (Comité départementaux / régionaux / ligues / universitaires)	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
ASSOCIATIONS (Sportives et non-sportives / Etudiantes / d'Entreprises)	1,00 €	1,00 €	5,00 €	5,00 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES/SPECIALISES Hors secondaires (Primaires, Universitaires, IME, CATTIP...)				
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS (Partis Politiques, Syndicats, Administrations, CE,...)	5,00 €	5,00 €		
SOCIETES (Sociétés sportives, Entreprises)	12,00 €	12,00 €	15,00 €	15,00 €

* Pour 1 terrain complet ou 1 piste complète, le tarif est à multiplier par 2



GYMNASES / CENTRE SPORTIFS / STADES
MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL SANS BILLETTERIE
TARIFS FORFAITAIRES POUR 1 HEURE D'UTILISATION*

	GRENOBLOIS					NON GRENOBLOIS				
	SALLES C SALLE AGRES REYNIES BOULODROME	SALLES B et Spécialisées (Dojo, danse, escalade boccie...)	SALLES A, DE REUNION- STADES PISTES d'ATHLETISME ANNEAU DE VITESSE (Hors Lesdiguières)	Halle CLEMENCEAU	Stade LESDIGUIERES	SALLES C SALLES AGRES REYNIES BOULODROME	SALLES B et Spécialisées (Dojo, danse, escalade boccie...)	SALLES A, DE REUNION STADES PISTE d'ATHLETISME ANNEAU DE VITESSE (Hors Lesdiguières)	Halle CLEMENCEAU	Stade LESDIGUIERES
FEDERATIONS SPORTIVES Comités départementaux / régionaux / ligues / colaires primaires / universitaires)	40,00 €	30,00 €	20,00 €	80,00 €		40,00 €	30,00 €	20,00 €	80,00 €	
ASSOCIATIONS Sportives et non-sportives / Etudiantes / Entreprises)	40,00 €	30,00 €	20,00 €	80,00 €		50,00 €	36,00 €	24,00 €	100,00 €	
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRE ET SUPERIEUR Hors Lycées et Collèges)										
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS Partis Politiques, Syndicats, Administrations, Comités d'entreprises...)	60,00 €	40,00 €	28,00 €	120,00 €		70,00 €	45,00 €	30,00 €	140,00 €	
SOCIETES Sociétés sportives, entreprises)	70,00 €	50,00 €	35,00 €	200,00 €	450,00 €	80,00 €	55,00 €	40,00 €	230,00 €	480,00 €

* La base horaire sera calculée sur le temps de privatisation des espaces concernés (montage, démontage et temps d'activité compris).

PISCINES MUNICIPALES
MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL
TARIFS FORFAITAIRES POUR 1 HEURE D'UTILISATION*

	GRENOBLOIS		NON GRENOBLOIS	
	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, baignoire de apprentissage	Bassin de compétition ou Grand Bassin (1 ligne d'eau)	Bassin pédagogique, baignoire de apprentissage
FEDERATIONS SPORTIVES Comités départementaux / régionaux / ligues / colaires primaires / universitaires)	20,00 €	46,00 €	20,00 €	46,00 €
ASSOCIATIONS Sportives et non-sportives / Etudiantes / Entreprises)	20,00 €	46,00 €	26,00 €	61,00 €
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRE ET SUPERIEUR Hors Lycées et Collèges)				
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS Partis Politiques, Syndicats, Administrations, Comités d'entreprises...)	32,00 €	77,00 €	35,00 €	80,00 €
SOCIETES Sociétés sportives, entreprises)				

MANIFESTATIONS / EVENEMENTIEL PART VARIABLE CONDITIONNEE
TARIFS FORFAITAIRES POUR LA TENUE D'UNE MANIFESTATION QUELQU'EN SOIT LA DUREE*

	GRENOBLOIS				NON GRENOBLOIS			
	Halle CLEMENCEAU Si billetterie	Stade LESDIGUIERES Si billetterie	PISCINES Si annulation d'une ouverture ou publics	TOUTE AUTRE INSTALLATION Si billetterie	Halle CLEMENCEAU Si billetterie	Stade LESDIGUIERES Si billetterie	PISCINES Si annulation d'une ouverture ou publics	TOUTE AUTRE INSTALLATION Si billetterie
FEDERATIONS SPORTIVES Comités départementaux / régionaux / ligues / colaires primaires / universitaires)								
ASSOCIATIONS Sportives et non-sportives / Etudiantes / Entreprises)								
ETABLISSEMENTS SCOLAIRES PRIMAIRE ET SUPERIEUR Hors Lycées et Collèges)	400,00 €	500,00 €	300,00 €	200,00 €	600,00 €	750,00 €	300,00 €	300,00 €
ORGANISATIONS - PROFESSIONNELS Partis Politiques, Syndicats, Administrations, Comités d'entreprises...)								
SOCIETES Sociétés sportives, entreprises)								

PRESTATIONS ACCESSOIRES

NETTOYAGE DES LOCAUX (en cas de non respect des termes de la convention)	Facturation au temps passé Tarif horaire moyen fixé par la Ville
INSTALLATION D'UN COFFRET ELECTRIQUE	Facturation du coût réel supporté par la Ville (prestation par entreprise)
TRANSPORT DE MATERIEL PAR LA DIRECTION DES SPORTS	80,00 € / transport
MAJORATION POUR LOCATION LE DIMANCHE	10% du montant total de la location



**CONDITIONS D'EXONERATION DE REDEVANCE D'UTILISATION DES INSTALLATIONS SPORTIVES
(HORS PART VARIABLE CONDITIONNEE)**

BENEFICIAIRES D'UNE MISE A DISPOSITION GRATUITE			
Statut	Structures	Conditions	Exemples
Association loi 1901	Associations sportives à caractère scolaire pour les élémentaires	Aucune	USEP (cross des écoles primaires)
	Associations sportives grenobloises affiliées à une fédération unisport délégataire	Domiciliation grenobloise Activités sportives à l'exception de : Activités marchandes Activités d'arts énergétiques et martiaux chinois, de bien être physique et psychique Activités d'Aikido, krav maga Activités de sauvetage et secourisme Activités d'études et sports sous marins	Fitness, aquagym, aquatraining,... Tai chi chuan, Chi Quong, Yoga, Pilate, Viet vo dao... Formation / exercices Plongée, apnée
	Associations socioculturelles grenobloises	Domiciliation grenobloise Activités Sportives	MJC, Maison de l'enfance...
	Associations affiliées à la Fédération handisport ou de sport adapté ou de sourds de France	Activités sportives	Grenoble handisport
	Associations spécialisées (handicap)	Domiciliation grenobloise	AFIPAEIM / Asso. Paralysés de France...
	Comité Social des agents de la ville de Grenoble	Activités sportives	COS Ville de Grenoble
	Associations caritatives et humanitaires	Organisation de manifestations humanitaires et caritatives Domiciliation grenobloise	
	Etablissements de la petite enfance	Domiciliation grenobloise	Crèches
Institutions publiques et parapubliques	Ecoles primaires publiques ou privées sous contrat	Domiciliation grenobloise	
	Administrations et organismes assimilés	Activités sportives dans l'obligation de leurs fonctions	Police Nationale, Sapeurs Pompiers, CRS
	Etablissement d'enseignement ou de soins spécialisés	Activités sportives Domiciliation grenobloise	IME les violettes, CATTP Fanon, Hôpital de jour, ...

Conseil Municipal du 18/12/201



**ETABLISSEMENTS SCOLAIRES DU SECONDAIRE
ASSOCIATIONS ET FEDERATIONS SPORTIVES DU SECONDAIRE
INSTITUTS DE FORMATION CONVENTIONNES**

TARIFS DE LOCATION DES INSTALLATIONS

PISCINES

Forfait 1h/1classe	Collèges / Associations sportives des collèges / Fédérations sportives scolaires	52,03 €⁽³⁾
	Lycées / Associations sportives des lycées	47,00 €

**CENTRES SPORTIFS ET GYMNASES-SALLES
C,B ET A
ET 1/2 HALLE CLEMENCEAU⁽¹⁾**

Forfait 1h/1classe	Collèges / Associations sportives des collèges / Fédérations sportives scolaires	11,58 €⁽³⁾
	Lycées / Associations sportives des lycées	14,00 €

⁽¹⁾ Le tarif Halle complète correspond au tarif demi Halle multiplié par 2

**1/2 TERRAINS DE PLEIN AIR⁽²⁾
1/2 PLATEAU D'ATHLETISME⁽²⁾
1/2 ANNEAU DE VITESSE⁽²⁾**

Forfait 1h/1classe	Collèges / Associations sportives des collèges / Fédérations sportives scolaires	6,93 €⁽³⁾
	Lycées / Associations sportives des lycées	4,50 €

⁽²⁾ Le tarif terrain complet, plateau d'athlétisme complet ou anneau complet correspond au tarif demi-terrain, demi-plateau d'athlétisme ou demi-anneau multiplié par 2

⁽³⁾ Les tarifs horaires affichés ci-dessus correspondent à la tarification servant de base à la détermination des tarifs de l'année 2018 et seront revalorisés en fonction de l'évolution de l'indice du coût de la construction des immeubles à usage d'habitation (ICC) fourni par l'INSEE.

Pour l'année 2018, il convient d'appliquer la formule suivante :

$$\text{Taux horaire ci-dessus} \times \frac{\text{Taux horaire 2018} \times \text{Indice ICC du 3ème trimestre 2017}}{\text{Indice ICC du 3ème trimestre 2016}}$$

Pour les années suivantes, la révision des tarifs horaires s'effectue selon les modalités suivantes :

$$\text{Taux horaire n-1} \times \frac{\text{Taux horaire n} \times \text{Indice ICC du 3ème trimestre n-1}}{\text{Indice ICC du 3ème trimestre n-2}}$$

TABLEAU RÉCAPITULATIF
AFFECTATIONS DES SUBVENTIONS 2018

AVENANTS FINANCIERS AUX CONVENTIONS PLURIANNUELLES D'OBJECTIFS ET DE MOYENS								
N° et type Annexe	Nom de l'Association	Référence de la convention		Subvention fonctionnement 2017	Objet de la subvention proposée	Subvention 2018		
		Date signature convention	Validité convention			fonctionnement déjà votée	Avantage en nature	proposée
2 avenant financier	A.J.A Villeneuve	11-janv-17	31-déc-2020	30 600 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	20 300 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	ASPTT Grenoble Athlétisme	10-juin-17	31-déc-2020	22 800 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	13 700 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	AUESC Bajatière	20-janv-16	31-déc-2018	8 300 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	4 800 €
		délibération n°66-C010 du 21 décembre 2015						
2 avenant financier	Aviron Grenoblois	02-févr-17	31-déc-2020	114 169 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	43 900 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Boxing Club Multisports Villeneuve	27-févr-17	31-déc-2020	43 235 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	1 300 €
		délibération n°367 du 6 février 2017						
2 avenant financier	Entente Athlétique Grenoble 38	17-janv-17	31-déc-2020	65 031 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	44 700 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Football Club des Allobroges ASAFIA/FC2A	17-janv-17	31-déc-2020	30 500 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	8 741 €	17 600 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Basket 38 (GB38)	26-janv-17	31-déc-2020	54 900 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 147 €	31 000 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Gymnastique	18-janv-17	31-déc-2020	52 200 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 377 €	31 500 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Isère Métropole Patinage (GIMP)	24-févr-17	31-déc-2020	97 150 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	5 600 €
		délibération n°367 du 6 février 2017						
2 avenant financier	Grenoble S M H Université Club Handball	24-févr-17	31-déc-2020	71 600 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	43 300 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	GUC Athlétisme	21-janv-17	31-déc-2020	35 200 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	1 929 €	24 100 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	GUC Judo Club de Grenoble	03-févr-17	31-déc-2020	62 300 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	23 713 €	39 100 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Grenoble Volley Université Club (G V U C)	15-janv-17	31-déc-2020	163 700 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	7 784 €	98 200 €
		délibération n°327 du 19 décembre 2016						
2 avenant financier	Mistral Football Club	12-juil-17	31-déc-2020	16 000 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	7 801 €	11 500 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	Nautic Club Alp'38 Echirolles Meylan Grenoble Université Club (NC ALP'38)	12-juin-17	31-déc-2020	22 600 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	0 €	17 500 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	U.S. Abbaye Grenoble Football	02-juin-17	31-déc-2020	10 000 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	14 141 €	7 000 €
		délibération n°1065 du 22 mai 2017						
2 avenant financier	U.S.V.O Football - Unité Sportive Village Olympique	17-juil-17	31-déc-2020	18 000 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	4 419 €	10 600 €
		délibération n°1819 du 26 juin 2017						
2 avenant financier	Trampoline Club du Dauphiné	12-juil-17	31-déc-2020	30 412 €	Fonctionnement 2018 - volet "critères techniques et mesurables"	0 €	424 €	9 300 €
		délibération n°1819 du 26 juin 2017						
Total								475 000 €

Annexe à la délibération n° 67 - (3562)
 Conseil Municipal du 18 décembre 2017.

Conseil Municipal du 18 décembre 2017
 Annexe 1 à la délibération n° 3562

TABLEAU DES SUBVENTIONS équipements socioculturels et ass. ressources- EXERCICE 2018

NOM ASSOCIATION	Rappel subventions de fonctionnement et sur projets accordés en 2017	OBJET	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DECEMBRE 2016 sur exercice 2017	TOTAL CM DECEMBRE 2016 sur exercice 2017	SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT DECEMBRE 2017 sur exercice 2018	TOTAL CM DECEMBRE 2017 sur exercice 2018
EXERCICE 2018						
SECTEUR 1						
CS CHORIER- BERRIAT (Association)	187 907 €	Subvention de fonctionnement - dans habillage Lubinette Subvention quantitative - 1er versement	133 400 18 803		129 309 15 119	
		Soit un total de :		152 205 €		144 428 €
PARMENTIER Maison quartier Berriat	304 952 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	151 460 24 229		145 511 28 252	
		Soit un total de :		175 689 €		173 763 €
SECTEUR 2						
CLEF- Centre Loisirs Enfance Familles	205 837 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	125 000 23 766		120 782 21 856	
		Soit un total de :		148 766 €		142 638 €
MJC ALLOBROGES	295 496 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	150 000 21 722		143 804 22 665	
		Soit un total de :		171 722 €		166 469 €
MJC MUTUALITE	185 364 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	100 000 8 372		96 240 10 195	
		Soit un total de :		108 372 €		106 435 €
MPT SAINT LAURENT	238 772 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	103 367 25 021		98 778 25 095	
		Soit un total de :		128 388 €		123 873 €
SECTEUR 3						
LE PLATEAU	324 170 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	112 500 41 004		106 151 40 732	
		Soit un total de :		153 504 €		146 883 €
ME BACHELARD	246 826 €	Subvention de fonctionnement dans habillage Subvention quantitative - 1er versement	141 500 35 811		136 277 33 716	
		Soit un total de :		177 311 €		169 993 €
MJC ANATOLE France	244 788 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	100 000 17 623		94 865 22 703	
		Soit un total de :		117 623 €		117 568 €
MJC EAUX CLAIRES	281 494 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	104 253 41 817		98 440 41 629	
		Soit un total de :		146 070 €		140 069 €
SECTEUR 4						
ME CLOS D'OR	349 435 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	107 088 94 263		99 316 101 898	
		Soit un total de :		201 351 €		201 214 €
MJC Lucie AUBRAC	279 884 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	107 619 41 798		101 272 43 131	
		Soit un total de :		149 417 €		144 403 €
ACL - Centre de Loisirs	389 381 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	230 000 72 385		220 613 72 343	
		Soit un total de :		302 385 €		292 976 €
SECTEUR 5						
AUIESC BAJATIÈRE	339 085 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	105 088 25 339		99 649 26 240	
		Soit un total de :		130 427 €		125 889 €
ME TEISSEIRE	262 390 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	165 000 28 205		158 917 24 159	
		Soit un total de :		193 205 €		183 076 €
MJC MAISON POUR TOUS ABBAYE	264 941 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	110 000 21 687		104 744 23 870	
		Soit un total de :		131 687 €		128 614 €
ENFANTINE	87 564 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	69 000 4 128		67 046 4 582	
		Soit un total de :		73 128 €		71 628 €
SECTEUR 6						
ME PREMOL	268 640 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	165 000 32 072		158 939 38 724	
		Soit un total de :		197 072 €		197 663 €
MJC PREMOL	283 147 €	Subvention de fonctionnement dans habillage Subvention quantitative - 1er versement	106 150 9 032		100 653 11 869	
		Soit un total de :		115 182 €		112 522 €
LA CORDEE	233 845 €	Subvention de fonctionnement Subvention quantitative - 1er versement	110 000 28 842		104 672 21 356	
		Soit un total de :		138 842 €		126 228 €
ASSOCIATIONS RESSOURCES						
JEUNES ET NATURE	133 000 €	Subvention de fonctionnement-1 ^{er} partie	58 500	58 500 €	58 500	58 500 €
TOTAL GENERAL				3 170 846 €		3 074 832 €

ANNEXE 1

Conseil municipal du 18 décembre 2017 - Attribution de subventions - Exercice budgétaire 2018 - Tableau récapitulatif

Domaines artistiques et culturels	Opérateurs	Projets soumis à l'examen du conseil municipal	Montant subvention 2016	Montant subvention 2017	Avantages en nature 2017	Montants demandés 2018	Montants proposés CM 18/12/2017
Théâtre	MJC PREMOL	Programme d'activités du théâtre Prémol autour du spectacle vivant	50 000 €	50 000 €		50 000 €	25 000 €
Musiques	CULTUR'ACT - LE PRUNIER SAUVAGE	Programme d'activités autour du spectacle vivant au Prunier Sauvage	70 000 €	80 000 €	21 293 €	120 000 €	35 000 €
Danse	PIED A COULISSE (LE) - LE PACIFIQUE/CDC	Programme d'activités autour de la danse contemporaine	75 000 €	75 000 €		85 000 €	37 500 €
Cinéma	CINÉMATHÈQUE DE GRENOBLE	Programmation et actions culturelles autour de l'art et la culture cinématographique, organisation du festival du film court en plein air	95 000 €	110 000 €	79 052 €	100 000 €	47 500 €
Musiques	MUSIQUES CRÉATIVES DU SUD	Programme d'activités autour du spectacle vivant au théâtre Sainte-Marie d'en-Bas	123 500 €	123 500 €	47 000 €	123 500 €	61 750 €
Théâtre	ESPACE 600 (ASSOCIATION)	Programme d'activités autour du théâtre jeune public	216 720 €	191 720 €	103 390 €	191 720 €	95 860 €